

(Container)



# Garlon™ XRT

## Herbicide

GROUP	4	HERBICIDE
-------	---	-----------

For the control of undesirable woody plants and annual and perennial broadleaved weeds on pastures and rangelands, in non-crop areas such as rights-of-way, military bases and industrial sites, and in forest and woodland management areas. Garlon XRT Herbicide may be applied by remotely piloted aircraft systems (RPAS) for control of willow, poplar and aspen tree species growing on non-crop areas such as rights of ways, and industrial sites.

COMMERCIAL + RESTRICTED

READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING  
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

ACTIVE INGREDIENT: triclopyr, present as butoxyethyl ester ..... 755 g/L  
Emulsifiable Concentrate

REGISTRATION NO.: 28945 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

**WARNING – SKIN AND EYE IRRITANT**  
**POTENTIAL SKIN SENSITIZER**

NET CONTENTS: 10 L-bulk

**Corteva Agriscience Canada Company**

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE  
Calgary, Alberta  
T2C 5G9  
1-800-667-3852

™ Trademark of Corteva Agriscience and its affiliated companies.

**PRECAUTIONS****WARNING- SKIN AND EYE IRRITANT****KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

Causes eye irritation. DO NOT get in eyes. May irritate the skin. Avoid contact with skin. Potential skin sensitizer. Wash thoroughly after handling. Avoid breathing vapour or spray mist. Where frequent inhalation of spray mist cannot be avoided, occupational exposure to pesticides can be reduced by use of a respirator with a NIOSH-approved organic-vapour-removing cartridge with a prefilter approved for pesticides OR a NIOSH-approved canister approved for pesticides. Avoid contact with treated foliage and other contaminated surfaces while wet.

When spraying using ground application equipment, follow a “walk in, spray out” pattern to avoid contact with treated brush. Take precautions to avoid spray drift. Direct spray outward and away from self. Avoid overhead spraying when using handheld equipment. Select spray nozzle types and pressures to minimize drift potential.

Practice good personal hygiene. At all times when handling herbicide concentrate or applying the dilute mixture, plan events in such a way as to minimize personal exposure. Locate wash stations with an adequate supply of fresh water on work vehicles. Wash thoroughly with soap and water after handling and before eating or smoking. Bathe or take a hot shower after work using plenty of soap.

**To minimize exposure when handling and applying Garlon XRT Herbicide:**

- Read and follow directions in the Protective Equipment Requirements and Precautions sections on the label.
- Applicators should receive training on how to minimize personal exposure while applying high volume stem-foliage applied herbicides, including the “walk in, spray out” technique and on how to minimize contact with treated foliage.
- **For agricultural uses (pasture and rangeland): DO NOT** enter or allow worker entry into treated areas during the restricted-entry interval (REI) of 12 hours.
- **For non-crop uses: DO NOT** enter or allow worker entry into treated areas during the restricted-entry interval (REI) of 16 days to perform scouting activities. For all other postapplication activities, DO NOT enter or allow worker entry into treated areas during the restricted-entry interval (REI) of 12 hours or until sprays have dried.
- Do not apply this product in a way that will contact workers or other persons, either directly or through drift.
- Users should wash hands before eating, drinking, chewing gum, using tobacco or using the toilet.

Apply only when the potential for drift beyond the area to be treated is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment, and sprayer settings.

## PROTECTIVE EQUIPMENT REQUIREMENTS

Tasks	PPE/Engineering Controls
Mixing, loading, clean-up and repair, handling Remotely Piloted Aircraft Systems (RPAS) after application (eg. battery changing, refilling, transporting, cleaning)	<p>Wear coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves (nitrile or neoprene), chemical-resistant headgear, protective eyewear (goggles or face shield), socks and chemical-resistant footwear (rubber). Chemical-resistant headgear includes Sou'Wester hat, chemical-resistant rain hat or large-brimmed waterproof hat and hood with sufficient neck protection.</p> <p>Do not allow the pilot to mix chemicals to be loaded onto the conventionally piloted aircraft. The pilot is allowed to load premixed chemicals with a closed system.</p>
<p>Application using conventionally piloted aerial equipment</p> <p>Application using RPAS and RPAS visual observer</p> <p>Application using ground equipment, handheld equipment</p>	<p>Wear coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves (nitrile or neoprene), chemical-resistant headgear, socks and chemical-resistant footwear (rubber). Gloves are not required when piloting RPAS. Gloves and headgear are not required during application within a closed cab/cockpit. Chemical-resistant headgear includes Sou'Wester hat, chemical-resistant rain hat or large-brimmed waterproof hat and hood with sufficient neck protection.</p> <p>For handheld application, wear eye, head and respiratory protection when applying above waist height, including overhead.</p> <p>It is desirable that the pilot have communication capabilities at each treatment site at the time of application.</p>

Remove clothing contaminated with concentrate promptly and wash before reuse. Exercise care in removal of contaminated clothing to avoid secondary skin contact. Segregate contaminated articles and launder separately from other clothing using a double rinse. Leather articles such as boots, belts or watchbands should be destroyed if contaminated by concentrate.

All personnel on the job site must wash hands and face thoroughly before eating and drinking. Protective clothing, aircraft cockpit, RPAS and vehicle cabs must be decontaminated regularly.

## PHYSICAL OR CHEMICAL HAZARDS

**COMBUSTIBLE.** Do not use or store near heat or open flame.

### FIRST AID

**Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.**

**If swallowed:** Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

**If on skin or clothing:** Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If inhaled:** Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

**If in eyes:** Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**TOXICOLOGICAL INFORMATION**

The decision of whether to induce vomiting or not should be made by an attending physician. If lavage is performed, suggest endotracheal and/or esophageal control. Danger from lung aspiration must be weighed against toxicity when considering emptying the stomach. No specific antidote. Employ supportive care. Treatment should be based on judgment of the physician in response to reactions of the patient.

Do not ship or store with food, feeds, drugs or clothing.

**ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS**

Toxic to aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Observe spray buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

This product is highly toxic to fish, aquatic plants and aquatic invertebrates and is not labelled for application to water surfaces. Keep out of wetlands, lakes, ponds, streams, rivers and wildlife habitats at the edge of bodies of water. Do not contaminate water by cleaning of equipment or disposal of wastes. This product demonstrates the properties and characteristics associated with chemicals detected in groundwater. The use of this product in areas where soils are permeable, particularly where the water table is shallow, may result in groundwater contamination.

Sensitive terrestrial and aquatic habitat must be protected. A spray buffer zone should be maintained to avoid overspray and drift into these habitats (refer to Ground Application and/or Conventional Piloted Aircraft (Aerial) Application sections for the spray buffer zone requirements and spray drift control recommendations). Examples of habitat which may border treated areas are shelterbelts, wetlands (e.g., potholes), sloughs, dry slough borders, non-target wooded areas and vegetated areas adjacent to water.

To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay.

Avoid application when heavy rain is forecast.

Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative filter strip between the treated area and the edge of the water body.

**STORAGE**

Store this product away from food and feed. Do not contaminate water, food or feed by storage or disposal. Store above -2C or agitate container before use.

**DISPOSAL**

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial/territorial requirements.

**Returnable Containers**

Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial/territorial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial/territorial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

**NOTICE TO USER:** This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

(Booklet)



# Garlon™ XRT

## Herbicide

GROUP	4	HERBICIDE
-------	---	-----------

For the control of undesirable woody plants and annual and perennial broadleaved weeds on pastures and rangelands, in non-crop areas such as rights-of-way, military bases and industrial sites, and in forest and woodland management areas. Garlon XRT Herbicide may be applied by remotely piloted aircraft systems (RPAS) for control of willow, poplar and aspen tree species growing on non-crop areas such as rights of ways, and industrial sites.

COMMERCIAL + RESTRICTED

READ THE LABEL AND BOOKLET BEFORE USING  
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

ACTIVE INGREDIENT: triclopyr, present as butoxyethyl ester ..... 755 g/L  
Emulsifiable Concentrate

REGISTRATION NO.: 28945 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

**WARNING – SKIN AND EYE IRRITANT**  
**POTENTIAL SKIN SENSITIZER**

NET CONTENTS: 10 L - bulk

**Corteva Agriscience Canada Company**

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE

Calgary, Alberta

T2C 5G9

1-800-667-3852

™Trademark of Corteva Agriscience and its affiliated companies.

**PRECAUTIONS****WARNING – SKIN AND EYE IRRITANT****KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

Causes eye irritation. DO NOT get in eyes. May irritate the skin. Avoid contact with skin. Potential skin sensitizer. Wash thoroughly after handling. Avoid breathing vapour or spray mist. Where frequent inhalation of spray mist cannot be avoided, occupational exposure to pesticides can be reduced by use of a respirator with a NIOSH-approved organic-vapour-removing cartridge with a prefilter approved for pesticides OR a NIOSH-approved canister approved for pesticides. Avoid contact with treated foliage and other contaminated surfaces while wet.

When spraying using ground application equipment, follow a “walk in, spray out” pattern to avoid contact with treated brush. Take precautions to avoid spray drift. Direct spray outward and away from self. Avoid overhead spraying when using handheld equipment. Select spray nozzle types and pressures to minimize drift potential.

Practice good personal hygiene. At all times when handling herbicide concentrate or applying the dilute mixture, plan events in such a way as to minimize personal exposure. Locate wash stations with an adequate supply of fresh water on work vehicles. Wash thoroughly with soap and water after handling and before eating or smoking. Bathe or take a hot shower after work using plenty of soap.

**To minimize exposure when handling and applying Garlon XRT Herbicide:**

- \* Read and follow directions in the Protective Equipment Requirements and Precautions sections on the label.
- \* Applicators should receive training on how to minimize personal exposure while applying high volume stem-foliage applied herbicides, including the “walk in, spray out” technique and on how to minimize contact with treated foliage.
- \* **For agricultural uses (pasture and rangeland): DO NOT** enter or allow worker entry into treated areas during the restricted-entry interval (REI) of 12 hours.
- \* **For non-crop uses: DO NOT** enter or allow worker entry into treated areas during the restricted-entry interval (REI) of 16 days to perform scouting activities. For all other postapplication activities, DO NOT enter or allow worker entry into treated areas during the restricted-entry interval (REI) of 12 hours or until sprays have dried.
- \* Do not apply this product in a way that will contact workers or other persons, either directly or through drift.
- \* Users should wash hands before eating, drinking, chewing gum, using tobacco or using the toilet.

Apply only when the potential for drift beyond the area to be treated is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment, and sprayer settings.

## PROTECTIVE EQUIPMENT REQUIREMENTS

Tasks	PPE/Engineering Controls
Mixing, loading, clean-up and repair, handling Remotely Piloted Aircraft Systems (RPAS) after application (eg. battery changing, refilling, transporting, cleaning)	<p>Wear coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves (nitrile or neoprene), chemical-resistant headgear, protective eyewear (goggles or face shield), socks and chemical-resistant footwear (rubber). Chemical-resistant headgear includes Sou'Wester hat, chemical-resistant rain hat or large-brimmed waterproof hat and hood with sufficient neck protection.</p> <p>Do not allow the pilot to mix chemicals to be loaded onto the conventionally piloted aircraft. The pilot is allowed to load premixed chemicals with a closed system.</p>
<p>Application using conventionally piloted aerial equipment</p> <p>Application using RPAS and RPAS visual observer</p> <p>Application using ground equipment, handheld equipment</p>	<p>Wear coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves (nitrile or neoprene), chemical-resistant headgear, socks and chemical-resistant footwear (rubber). Gloves are not required when piloting RPAS. Gloves and headgear are not required during application within a closed cab/cockpit. Chemical-resistant headgear includes Sou'Wester hat, chemical-resistant rain hat or large-brimmed waterproof hat and hood with sufficient neck protection.</p> <p>For handheld application, wear eye, head and respiratory protection when applying above waist height, including overhead.</p> <p>It is desirable that the pilot have communication capabilities at each treatment site at the time of application.</p>

Remove clothing contaminated with concentrate promptly and wash before reuse. Exercise care in removal of contaminated clothing to avoid secondary skin contact. Segregate contaminated articles and launder separately from other clothing using a double rinse. Leather articles such as boots, belts or watchbands should be destroyed if contaminated by concentrate.

All personnel on the job site must wash hands and face thoroughly before eating and drinking. Protective clothing, aircraft cockpit, RPAS and vehicle cabs must be decontaminated regularly.

## PHYSICAL OR CHEMICAL HAZARDS

**COMBUSTIBLE.** Do not use or store near heat or open flame.

### FIRST AID

**Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.**

**If swallowed:** Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

**If on skin or clothing:** Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If inhaled:** Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

**If in eyes:** Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.



**TOXICOLOGICAL INFORMATION**

The decision of whether to induce vomiting or not should be made by an attending physician. If lavage is performed, suggest endotracheal and/or esophageal control. Danger from lung aspiration must be weighed against toxicity when considering emptying the stomach. No specific antidote. Employ supportive care. Treatment should be based on judgment of the physician in response to reactions of the patient.

Do not ship or store with food, feeds, drugs or clothing.

**ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS**

Toxic to aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Observe spray buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

This product is highly toxic to fish, aquatic plants and aquatic invertebrates and is not labelled for application to water surfaces. Keep out of wetlands, lakes, ponds, streams, rivers and wildlife habitats at the edge of bodies of water. Do not contaminate water by cleaning of equipment or disposal of wastes. This product demonstrates the properties and characteristics associated with chemicals detected in groundwater. The use of this product in areas where soils are permeable, particularly where the water table is shallow, may result in groundwater contamination.

Sensitive terrestrial and aquatic habitat must be protected. A spray buffer zone should be maintained to avoid overspray and drift into these habitats (refer to Ground Application and/or Conventional Piloted Aircraft (Aerial) Application sections for the spray buffer zone requirements and spray drift control recommendations). Examples of habitat which may border treated areas are shelterbelts, wetlands (e.g., potholes), sloughs, dry slough borders, non-target wooded areas and vegetated areas adjacent to water.

To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay.

Avoid application when heavy rain is forecast.

Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative filter strip between the treated area and the edge of the water body.

**STORAGE**

Store this product away from food and feed. Do not contaminate water, food or feed by storage or disposal. Store above -2C or agitate container before use.

**DISPOSAL****Recyclable Containers**

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial/territorial requirements.

**Returnable Containers**

Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial/territorial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial/territorial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

### GENERAL INFORMATION

Garlon XRT Herbicide is recommended for the control of undesirable woody plants and annual and perennial broadleaved weeds in pastures and rangelands; in non-crop areas, including: rights-of-way, electrical power lines, communication lines, pipelines, roadsides and railroads, fencerows and around farm buildings, military bases, industrial, manufacturing and storage sites; and in forest and woodland management areas (refer to "RESTRICTED USE CONVENTIONAL PILOTED AIRCRAFT (AERIAL) APPLICATION FOR FOREST MANAGEMENT AREAS (GREATER THAN 500 HECTARES) AND WOODLAND MANAGEMENT AREAS (500 HECTARES OR LESS)").

Among the woody plants controlled at the lower rate are:

alder	elderberry	pinus*
ash	elm*	poplar
aspen	hawthorn	red maple*
basswood	hickory	raspberry*
beech	hop-hornbeam	sassafras
birch	honey locust*	sumac
blackberry	locust	sycamore
buckthorn	maples	tamarack
cherry*	mulberry	wild rose
chokecherry*	oaks*	willow
cottonwood	poison oak	witchhazel
dogwood		

\*These species may require treatment at the higher rate and may need to be retreated the following year, particularly if the original treatment was made at the lower rate.

Among the annual and perennial broadleaved weeds controlled are:

burdock	field bindweed	smooth bedstraw
chicory	lamb's-quarters	vetch
curled dock	ragweed	wild lettuce
dandelion	smartweed	*dog strangling vine

\* Suppression at 2.5 L/ha and control at 5 L/ha when applied with Gateway Adjuvant at 0.375% v/v

### GENERAL USE PRECAUTIONS

- Do not apply this product in a manner inconsistent with the label.
- Do not apply Garlon XRT Herbicide directly to, or otherwise permit it to come into direct contact with desirable crops or other desirable broadleaved plants or non-target species and do not permit spray mists containing Garlon XRT Herbicide to drift onto them.

### Avoid Spray Drift

Apply only when there is little or no hazard from spray drift. Small quantities of the spray, which may not be visible, may seriously injure susceptible crops and damage sensitive non-target habitat. A method must be used to detect air movement, lapse conditions or temperature inversions (stable air) such as the use of balloons or a continuous smoke column at or near the spray site or a smoke generator on the spray equipment. If the smoke develops into layers or indicates a potential for hazardous spray drift, DO NOT SPRAY.

### PREHARVEST/GRAZING INTERVALS

Treated areas may be grazed by livestock or harvested for livestock feed provided that the following intervals are adhered to:

#### Grazing or harvesting green forage

1. Lactating dairy animals
  - a) Up to 3 L/ha: withhold lactating dairy animals from consuming treated green forage for 14 days following treatment
  - b) 3 to 5 L/ha: withhold lactating dairy animals from consuming treated forage for 60 days following treatment.
2. Other livestock
  - a) Up to 3 L/ha: no grazing restriction.
  - b) 3 to 5 L/ha: do not graze or harvest green forage from treated area for 14 days following treatment.

**NOTE :** If less than 25% of a grazed area is treated, there is no grazing restriction (for other livestock only).

#### **Haying (harvesting of dried forage)**

1. Lactating dairy animals
  - a) For treatments up to 5 L/ha do not feed lactating dairy animals hay which had been harvested within 60 days of treatment.
2. Other livestock
  - a) Up to 3 L/ha: do not harvest for 7 days following treatment.
  - b) 3 to 5 L/ha: do not harvest hay for 14 days following treatment.

#### **Slaughter Withhold**

Withdraw livestock from grazing treated grass or consumption of treated hay at least 3 days prior to slaughter.

#### **DIRECTIONS FOR USE**

##### **General**

As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, DO NOT use to control aquatic pests.

DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

For best results, applications of Garlon XRT Herbicide should be made when woody plants and weeds are actively growing. Use higher rates when hard-to-control species such as ash, chokecherry, elm, maple (other than vine or big leaf), oaks or pine are present. If lower rates are used on hard-to-control species, resprouting may occur and retreatment may be necessary the following year.

Garlon XRT Herbicide can be applied alone or with Gateway Adjuvant at the rate of 0.375% by volume (375 mL per 100 L of water). See Gateway Adjuvant label for a full list of recommended rates. Inclusion of Gateway Adjuvant in the spray solution with Garlon XRT Herbicide will provide improved and more consistent control.

When using a drift control agent, follow the manufacturer's directions for the correct mixing sequence.

##### **Ground Application**

Consult with the appropriate provincial/territorial authorities about use permits and the establishment of spray buffer zones.

##### **Use Precautions**

Garlon XRT Herbicide is not registered for application to water surfaces including lakes, ponds and streams and is highly toxic to fish, aquatic plants and aquatic invertebrates. Do not overspray such areas.

In order to reduce the hazard of drift to non-target plants, aquatic species or sensitive habitat, ensure that appropriate spray buffer zones are maintained and refer to the section Spray Drift Control.

Apply only when the potential for drift to areas of human habitation or areas of human activity such as houses, cottages, schools and parks is minimal.

Do not use this product as a broadcast foliar spray in residential areas. Residential areas are defined as sites where bystanders including children may be potentially exposed during or after spraying. This includes around homes, schools, parks, playgrounds, playing fields, public buildings or any other areas where the general public including children could be exposed.

Do not use this product more than once per year.

### **Spray Drift Control**

The potential for spray drift with ground broadcast applications can be reduced by:

- Apply a coarse spray using large droplet producing nozzle tips. Do not apply with cone-type insecticide or other nozzles that produce a fine droplet spray.
- Use of Radiarc or Nalco-Trol or an equivalent drift control system or additive.
- Keep the spray boom as low as possible.
- Use a spray pressure no greater than is required to obtain a proper spray pattern for adequate plant coverage.
- For ground application, do not apply Garlon XRT Herbicide when wind velocity and direction pose a risk of spray drift. Apply when wind speed is low. For conventional piloted aircraft application (aerial application), please refer to “Use Precautions” for appropriate spray buffer zones under “Restricted Use.”
- If a spray thickening agent is used, follow all use directions and precautions on the product label. When using a power sprayer and handgun, direct sprays no higher than the tops of the target plants.

## **GROUND EQUIPMENT APPLICATIONS**

### **Single Stem Foliar**

For control of woody plants up to 2.5 m in height, use Garlon XRT Herbicide at rates of 2.5 to 5 L in enough water to make 1000 L of spray solution. Use the higher rate for late summer application when growth rates are reduced or when hard-to-control species are present. Spray brush to the point of runoff. Coverage should be thorough to wet all foliage. To minimize spray drift do not use pressures exceeding 1400 kPa at the spray nozzle. Direct the spray away from crops or desired non-target vegetation. Use of a drift control system is suggested to minimize spray drift. For woody plants exceeding 2.5 m in height cut and spray regrowth or use one of the basal application methods.

### **Low Volume Foliar**

For control of woody plants up to 2.5 m in height use this technique with knapsack or backpack sprayers equipped with flat fan or solid cone nozzles. Power sprayers and handguns may also be used. For control of woody plants, mix 0.6 to 3 L of Garlon XRT Herbicide in enough water to make 100 L of spray solution. Use of a rate in the upper end of the recommended range is suggested for control of basal sprouting and root suckering species and for tall, dense brush. Direct the spray solution to thoroughly wet the foliage of the target plants but not to the point of runoff. Apply after full leafout, but before autumn colouration. For woody plants exceeding 2.5 m in height cut and spray regrowth or use one of the basal application methods.

### **Broadcast Foliar**

For woody plant control and broadleaved weed control, make applications with equipment that will assure uniform coverage of the low spray volume applied. Do not use pressure exceeding 275 kPa at the spray nozzle. Apply any time during the growing season. Use the higher rates for late summer applications when growth rates are reduced or when hard-to-control species are present.

### **Woody Plant Control**

Mix 2.5 to 5 L of Garlon XRT Herbicide in a minimum of 200 L of water per hectare to ensure uniform coverage.

### **Broadleaved Weed Control**

Mix 0.6 to 2.5 L of Garlon XRT Herbicide in a minimum of 200 L of water per hectare to ensure uniform coverage.

## **BASAL BARK APPLICATIONS**

### **General Information and Mixing Instructions**

For control of woody plants in rights-of-way, military bases, industrial sites and non-crop areas, use Garlon XRT Herbicide in oil mixtures prepared and applied as described below. Use a diluent such as mineral oil or vegetable oil. Add Garlon XRT Herbicide to the required amount of oil in the mixing tank and mix thoroughly. When mixing with oils commercially formulated for basal bark herbicide applications, read and follow the use directions and precautions on the product label prepared by the oil's manufacturer.

Use the higher spray mixture concentration of Garlon XRT Herbicide when treating basal sprouting and root suckering species or when applying during the dormant season. Use low nozzle pressure to minimize spattering of spray solution off the target stem.

### **One-Sided Low Volume**

To control woody plants with stems less than 15 cm in basal diameter, mix 13 to 19 L of Garlon XRT Herbicide in enough oil diluent to make 100 L of spray mixture. Apply with a knapsack or backpack sprayer using a flat fan or solid cone nozzle, or wick attachment. Low pump pressures of 70 to 210 kPa are recommended. Spray the basal parts of at least one side of each stem to thoroughly wet the lower 30 cm, including the root collar area, but not to the point of runoff. Apply at any time, including the winter months, except when snow or water prevents spraying at the ground line.

### **Streamline**

To control woody plants, mix 13 to 19 L of Garlon XRT Herbicide in enough oil to make 100 L of spray mixture. Apply using a knapsack or backpack sprayer with a flat fan or solid cone nozzle, or wick attachment. Low pump pressures of 70 to 210 kPa are recommended. Apply sufficient spray to one side of stems less than 8 cm in basal diameter to form a band 5 cm in width. When the optimum amount of spray mixture is applied, the treated zone should widen to encircle the stem within approximately 30 minutes. Treat both sides of stems which are 8 to 15 cm in basal diameter. Direct the spray at a point on the stem that is approximately 30 to 50 cm above ground level. Optimal results are achieved when applications are made to young vigorously growing stems which have not developed the thicker bark characteristics of slower growing, understory trees in older stands. Apply at any time, including the winter months, except when snow or water prevents spraying at the desired height above ground level.

### **Cut Stump Treatment**

To control resprouting of cut stumps of woody species, mix 13 to 19 L of Garlon XRT Herbicide in enough oil to make 100 L of spray mixture. Apply the solution to thoroughly wet the outer portion of the cut surface adjacent to the cambium and the sides of the stumps, including the root collar area, but not to the point of runoff. Apply at any time, including the winter months, except when snow or water prevents spraying to the ground line. Care must be given to ensure treatment of all cut stems in a clump. Apply with a backpack or knapsack sprayer using a flat fan or a solid cone nozzle. Low pump pressures of 70 to 210 kPa are recommended.

### **Conventional Piloted Aircraft Application (Aerial Application)**

Aerial application: DO NOT apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. DO NOT apply when wind speed is greater than 16 km/h at flying height at the site of application. DO NOT apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1) coarse classification. Reduce drift caused by turbulent wingtip vortices. Nozzle distribution along the spray boom length MUST NOT exceed 65% of the wing- or rotorspan.

Apply only by fixed-wing or rotary aircraft equipment which has been functionally and operationally calibrated for the atmospheric conditions of the area and the application rates and conditions of this label.

Label rates, conditions and precautions are product specific. Read and understand the entire label before opening this product. Apply only at the rate recommended for conventional piloted aircraft (aerial) application on this label. **Where no rate for conventional piloted aircraft (aerial) application appears for the specific use, this product cannot be applied by any type of aerial equipment.**

Ensure uniform application. To avoid streaked, uneven or overlapped application, use appropriate marking devices or a GPS system.

### **Use Precautions**

Apply only when meteorological conditions at the treatment site allow for complete and even crop coverage. Apply only under conditions of good practice specific to conventional piloted aircraft (aerial) application as outlined in the *National Aerial Pesticide Application Manual*, developed by the Federal/Provincial/Territorial Committee on Pesticide Management and Pesticides.

### **Remotely Piloted Aircraft Systems (RPAS)**

Garlon XRT Herbicide may be applied by remotely piloted aircraft systems (RPAS) for control of willow, poplar and aspen tree species growing on non-crop areas such as rights of ways, and industrial sites. Use 2.5 to 5 L of Garlon XRT Herbicide in a minimum spray volume of 30 L per hectare. Ensure uniform and adequate coverage is achieved and that equipment has been accurately calibrated. Use higher application rates and volumes when the tree species are dense or under drought conditions.

Remotely Piloted Aircraft Systems (RPAS) application: DO NOT apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. DO NOT apply when wind speed is greater than 16 km/h at flying height at the site of application. DO NOT apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1) coarse classification. Pilots must operate their RPAS in compliance with Part IX of the Canadian Aviation Regulations (SOR/96-433).

Apply only by RPAS which has been functionally and operationally calibrated for the atmospheric conditions of the area and the application rates and conditions of this label. Use uniform application. To avoid streaked, uneven or overlapped application, use appropriate marking devices or a GPS system.

Apply only when meteorological conditions at the treatment site allow for complete and even crop coverage. Apply only under conditions of good practice specific to remotely piloted aircraft systems (RPAS) application as outlined in the *Canadian Remotely Piloted Aircraft Systems Manual*, developed by the Federal/Provincial/Territorial Committee on Pesticide Management and Pesticides.

Label rates, conditions and precautions are product specific. Read and understand the entire label before opening this product. Apply only at the rate recommended for RPAS application on this label. Where no rate for RPAS application appears for the specific use, this product cannot be applied by any type of RPAS equipment.

### **Product Specific Precautions**

Read and understand the entire label before opening this product. If you have questions, call the manufacturer at 1-800-667-3852 or obtain technical advice from the distributor or your provincial/territorial agricultural representative. Application of this specific product must meet and/or conform to the precautions and application rates set out below.

## **SPRAY BUFFER ZONE TABLES FOR GARLON XRT HERBICIDE**

### **A. SPRAY BUFFER ZONES FROM AQUATIC HABITATS**

A spray buffer zone should be maintained to avoid overspray and drift into wetlands, lakes, ponds, streams, rivers, and wildlife habitats at the edge of bodies of water. Appropriate spray buffer zones, based on aircraft type, boom height, droplet spectrum, and rate of application, are as follows.

For application to rights-of-way, spray buffer zones for protection of sensitive terrestrial habitats are not required. However, the best available application strategies which minimize off-site drift, including meteorological conditions (e.g., wind directions, low wind speed) and spray equipment (e.g., coarse droplet sizes, minimizing height above canopy), should be used. Applicators must, however, observe the specified spray buffer zones for protection of sensitive aquatic habitats.

The spray buffer zones specified in the tables below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands) and estuarine/marine habitats.

#### APPLICATION BY FIXED WING AIRCRAFT

##### 1) DROPLET SPECTRUM: COARSE (VMD 351 $\mu\text{m}$ ; range 163 to 595 $\mu\text{m}$ )

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Aquatic Habitats (by Boom Height) <sup>†</sup>			
	$\leq 5$ m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	10	31	71	112
>2.5 to 3.8 L/ha	18	43	94	150
>3.8 to 5 L/ha	26	56	122	205

##### 2) DROPLET SPECTRUM: VERY COARSE (VMD 461 $\mu\text{m}$ ; range 224 to 787 $\mu\text{m}$ )

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Aquatic Habitats (by Boom Height)			
	$\leq 5$ m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	5	19	54	91
>2.5 to 3.8 L/ha	10	28	69	116
>3.8 to 5 L/ha	14	35	82	142

<sup>†</sup> Boom height is the distance between the target vegetation (e.g. canopy) and the boom of the aircraft. The spray buffer zone is the distance between the sensitive habitat and the downwind edge of the spray boom. For example, these charts are read as follows: at an application rate of 3.8 L/ha, a boom height of 10 m, and a coarse droplet spectrum (VMD 351  $\mu\text{m}$ ), maintain a 17 m spray buffer zone between aquatic habitats (e.g., wetlands, lakes, ponds, streams, rivers, and wildlife habitats at the edge of bodies of water) and the downwind edge of the spray boom.

#### APPLICATION BY ROTARY AIRCRAFT

##### 1) DROPLET SPECTRUM: COARSE (VMD 351 $\mu\text{m}$ ; range 163 to 595 $\mu\text{m}$ )

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Aquatic Habitats (by Boom Height)			
	$\leq 5$ m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	5	13	47	86
>2.5 to 3.8 L/ha	8	17	59	108
>3.8 to 5 L/ha	12	20	72	144

##### 2) DROPLET SPECTRUM: VERY COARSE (VMD 461 $\mu\text{m}$ ; range 224 to 787 $\mu\text{m}$ )

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Aquatic Habitats (by Boom Height)			
	$\leq 5$ m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	3	10	37	71
>2.5 to 3.8 L/ha	6	12	46	87
>3.8 to 5 L/ha	7	14	53	103

#### APPLICATION BY REMOTELY PILOTED AIRCRAFT SYSTEM

##### 1) DROPLET SPECTRUM: COARSE (VMD 351 $\mu\text{m}$ ; range 163 to 595 $\mu\text{m}$ )

Rate of Application	Spray Buffer Zones (m) from Aquatic Habitats (by Boom Height)
---------------------	---

(L Garlon XRT/ha)	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	5	13	47	86
>2.5 to 3.8 L/ha	8	17	59	108
>3.8 to 5 L/ha	12	20	72	144

## 2) DROPLET SPECTRUM: VERY COARSE (VMD 461 µm; range 224 to 787 µm)

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Aquatic Habitats (by Boom Height)			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	3	10	37	71
>2.5 to 3.8 L/ha	6	12	46	87
>3.8 to 5 L/ha	7	14	53	103

## B. SPRAY BUFFER ZONES FROM TERRESTRIAL HABITATS

A spray buffer zone should be maintained to avoid overspray and drift into sensitive terrestrial wildlife habitats. Consult the Provincial/Territorial Pesticide Authority regarding the determination of these areas. Appropriate spray buffer zones, based on aircraft type, boom height, droplet spectrum, and rate of application, are as follows.

For application to rights-of-way, spray buffer zones for protection of sensitive terrestrial habitats are not required. However, the best available application strategies which minimize off-site drift, including meteorological conditions (e.g., wind directions, low wind speed) and spray equipment (e.g., coarse droplet sizes, minimizing height above canopy), should be used. Applicators must, however, observe the specified spray buffer zones for protection of sensitive aquatic habitats.

The spray buffer zones specified in the tables below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, riparian areas and shrublands).

### APPLICATION BY FIXED WING AIRCRAFT

#### 1) DROPLET SPECTRUM: COARSE (VMD 351 µm; range 163 to 595 µm)

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Terrestrial Habitats (by Boom Height)			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	18	36	69	99
>2.5 to 3.8 L/ha	26	45	82	116
>3.8 to 5 L/ha	31	53	92	132

#### 2) DROPLET SPECTRUM: VERY COARSE (VMD 461 µm; range 224 to 787 µm)

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Terrestrial Habitats (by Boom Height)			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	14	27	56	82
>2.5 to 3.8 L/ha	18	35	69	98
>3.8 to 5 L/ha	21	40	76	112



**APPLICATION BY ROTARY AIRCRAFT****1) DROPLET SPECTRUM: COARSE (VMD 351 µm; range 163 to 595 µm)**

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Terrestrial Habitats (by Boom Height)			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	14	22	54	84
>2.5 to 3.8 L/ha	17	26	61	96
>3.8 to 5 L/ha	19	28	68	105

**2) DROPLET SPECTRUM: VERY COARSE (VMD 461 µm; range 224 to 787 µm)**

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Terrestrial Habitats (by Boom Height)			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	11	18	46	71
>2.5 to 3.8 L/ha	13	21	53	84
>3.8 to 5 L/ha	16	23	59	93

**APPLICATION BY REMOTELY PILOTED AIRCRAFT SYSTEM****1) DROPLET SPECTRUM: COARSE (VMD 351 µm; range 163 to 595 µm)**

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Terrestrial Habitats (by Boom Height)			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	14	22	54	84
>2.5 to 3.8 L/ha	17	26	61	96
>3.8 to 5 L/ha	19	28	68	105

**2) DROPLET SPECTRUM: VERY COARSE (VMD 461 µm; range 224 to 787 µm)**

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Terrestrial Habitats (by Boom Height)			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	11	18	46	71
>2.5 to 3.8 L/ha	13	21	53	84
>3.8 to 5 L/ha	16	23	59	93

\* Spray buffer zones for the protection of terrestrial habitats are not required for use on railroad ballast, rail and hydro rights-of-way, utility easements, roads, and training grounds and firing ranges on military bases.

When tank mixes are permitted, consult the labels of the tank-mix partners and observe the largest (most restrictive) spray buffer zone of the products involved in the tank mixture and apply using the coarsest spray (ASAE) category indicated on the labels for those tank mix partners.

The spray buffer zones for this product, with the exception of RPAS applications, can be modified based on weather conditions and spray equipment configuration by accessing the Spray Buffer Zone Calculator on the Pesticides portion of the Canada.ca website.

**TANK MIXTURES**

This product may be tank mixed with a fertilizer, a supplement, or with registered pest control products, whose labels also allow tank mixing, provided the entirety of both labels, including Directions For Use, Precautions, Restrictions, Environmental Precautions, and Spray Buffer Zones are followed for each product. In cases where these requirements differ between the tank mix partner labels, the most restrictive label must be followed. Do not tank mix products containing the same active ingredient unless specifically listed on this label.

In some cases, tank mixing pest control products can result in reduced pesticide efficacy or increased host crop injury. The user should contact Corteva Agriscience Canada Company at 1-800-667-3852 or [www.corteva.ca](http://www.corteva.ca) for information before applying any tank mix that is not specifically recommended on this label.

**TANK-MIX COMBINATION WITH GARLON XRT HERBICIDE – Non-cropland Uses**

Garlon XRT Herbicide can be tank mixed with ClearView Herbicide to broaden the spectrum of weeds, woody plants and trees controlled on rights-of-way, industrial areas (including but not limited to right-of-way and military bases) and other non-crop areas where bare ground is desirable. This tank-mix will provide control of a broad spectrum of broadleaf weeds, woody plants and tree species. When tank-mixes are permitted, read and observe all label directions, including rates and restrictions for each product used in the tank-mix. Follow the more stringent label precautionary measures for mixing, loading and applying stated on both product labels.

**Tank-Mix Combination - Garlon XRT Herbicide plus ClearView Herbicide**

Use 135 – 230 g/ha of ClearView Herbicide tank-mixed with 2.5 – 5 L/ha of Garlon XRT Herbicide. Use a recommended surfactant (such as Gateway Adjuvant, SYLGARD OFX-0309 Fluid, or recommended non-ionic surfactant such as Ag-Surf\*\*, Agral 90\*, or Citowett Plus) at the rate of 0.375% by volume (375 mL per 100 L of water). See surfactant label for a full list of recommended rates. Some surfactants require rates ranging from 0.2 to 1%. See ClearView Herbicide label for the full list of broadleaf weeds and woody plants controlled.

For the control of black spruce, use 230 g of ClearView Herbicide tank-mixed with 4-5 L of Garlon XRT, in 1,000 L/ha for hose and handgun applications and a minimum of 200 L/ha for broadcast applications, along with a recommended surfactant (such as Gateway Adjuvant, SYLGARD OFX-0309 Fluid, or recommended non-ionic surfactant such as Ag-Surf, Agral 90, or Citowett Plus) at the rate of 0.375% by volume (375 mL per 100 L of water). See surfactant label for a full list of recommended rates. Some surfactants require rates ranging from 0.2 to 1%.

\*Choose one of Agral 90 Non-Ionic Wetting & Spreading Agent Liquid or Agral 90 Non-Ionic Liquid Wetting & Spreading Agent.

\*\* Choose one of IPCO Ag-Surf Original, Weedaway Ag-Surf Liquid Spray Adjuvant, IPCO Ag-Surf II or Weedaway Ag-Surf II.

**MIXING METHODS****Mixing with Water**

1. Fill the spray tank 3/4 full of clean water
2. Add the required amount of ClearView Herbicide with the agitation running. Pre-slurrying with water may be necessary where there is little or no agitation or an injection system is being used or where herbicide is first added to a tank other than the spray tank.
3. Add the required amount of Garlon XRT Herbicide with the agitation running.
4. Add the recommended adjuvant.
5. Add antifoaming agent, if required.

**NOTE TO USER:** READ THE FOLLOWING BEFORE USING THIS PRODUCT FOR THE INDICATED SPECIAL USE APPLICATIONS: The DIRECTIONS FOR USE for the uses described in this section of the label were developed by persons other than Corteva Agriscience Canada Company under the user requested minor use label expansion program. For these uses, Corteva Agriscience Canada Company has not fully assessed performance (efficacy) and/or crop tolerance (phytotoxicity) under all environmental conditions or for all crop varieties when used in accordance with the label. The user should test the product on a small area first, under local conditions and using standard practices, to confirm the product is suitable for widespread application.

## **DIRECTIONS FOR USE**

### **LOWBUSH BLUEBERRY SITE PREPARATION**

Make one application per year. Apply as a directed ground spray. Direct contact of the spray with the blueberry plant will cause severe damage.

**Woody plants controlled:** alder, ash, birch, chokecherry<sup>†</sup>, maples (red maple<sup>†</sup>), and poplar.  
<sup>†</sup>may require higher rates and a repeat application the following year for control.

**Application rate:** Refer to the **Basal Bark Application** section of the main Garlon XRT Herbicide label for the application rate to use.

### **CHRISTMAS TREE PLANTATIONS**

For the control of labelled weeds, including smooth bedstraw, in Christmas tree plantations, apply Garlon XRT Herbicide at the rate of 635 millilitres per hectare in 250 to 300 litres of water as a directed spray below the branches. The spray should not contact the branches of the Christmas trees as injury will occur. The use of shields will help prevent direct contact with the tree branches. Ensure complete coverage of the leaves of the target weeds. Apply to trees at least 1.2 metres tall.

Apply Garlon XRT Herbicide after the buds of the Christmas trees have hardened off and no lammias growth is present.

Do not apply in the year of planting. Apply only once per year.

Refer to the main Garlon XRT Herbicide label for additional details and instructions.

### **RESTRICTED USE**

**Garlon XRT Herbicide may be applied by conventional piloted aircraft (aerial) for control of susceptible woody plants growing on rights-of-way, industrial sites and military bases.**

**NOTICE TO USER:** This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

**NATURE OF RESTRICTION:** This product is to be used only in the manner authorized; consult provincial/territorial pesticide regulatory authorities about use permits.

## **DIRECTIONS FOR USE**

### **Conventional Piloted Aircraft (Aerial) Application**

Apply only by fixed-wing or rotary aircraft equipment which has been functionally and operationally calibrated for the atmospheric conditions of the area and the application rates and conditions of this label.

Label rates, conditions and precautions are product specific. Read and understand the entire label before opening this product. Apply only at the rate recommended for conventional piloted aircraft

(aerial) application on this label. **Where no rate for conventional piloted aircraft (aerial) application appears for the specific use, this product cannot be applied by any type of aerial equipment.**

Ensure uniform application. To avoid streaked, uneven or overlapped application, use appropriate marking devices.

#### **Use Precautions**

Apply only when meteorological conditions at the treatment site allow for complete and even crop coverage. Apply only under conditions of good practice specific to conventional piloted aircraft (aerial) application as outlined in the *National Aerial Pesticide Application Manual*, developed by the Federal/Provincial/Territorial Committee on Pesticide Management and Pesticides.

Do not apply to any body of water. Avoid drifting of spray onto any body of water or other non-target areas. Specified spray buffer zones should be observed.

Coarse sprays are less likely to drift, therefore, avoid combinations of pressure and nozzle type that will result in fine particles (mist). Do not apply during periods of dead calm or when wind velocity and direction pose a risk of spray drift. Do not spray when the wind is blowing towards a nearby sensitive crop, garden, terrestrial habitat (such as shelter-belt) or aquatic habitat.

#### **Product Specific Precautions**

Read and understand the entire label before opening this product. If you have questions, call the manufacturer at 1-800-667-3852 or obtain technical advice from the distributor or your provincial/territorial agricultural representative. Application of this specific product must meet and/or conform to the precautions and application rates set out below.

#### **ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS**

Toxic to aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Observe spray buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

This product is highly toxic to fish, aquatic plants and aquatic invertebrates and is not labelled for application to water surfaces. Keep out of wetlands, lakes, ponds, streams, rivers and wildlife habitats at the edge of bodies of water. Do not contaminate water by cleaning of equipment or disposal of wastes. This product demonstrates the properties and characteristics associated with chemicals detected in groundwater. The use of this product in areas where soils are permeable, particularly where the water table is shallow, may result in groundwater contamination.

Sensitive terrestrial and aquatic habitat must be protected. A spray buffer zone should be maintained to avoid overspray and drift into these habitats (refer to Ground Application and/or Conventional Piloted Aircraft (Aerial) Application sections for the spray buffer zone requirements and spray drift control recommendations). Examples of habitat which may border treated areas are shelterbelts, wetlands (e.g., potholes), sloughs, dry slough borders, non-target wooded areas and vegetated areas adjacent to water.

To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay.

Avoid application when heavy rain is forecast.

Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative filter strip between the treated area and the edge of the water body.

Conventional Piloted Aircraft (Aerial) application must only be done on the basis of provincial/territorial use permit. Spray buffer zones are specified to protect the sensitive areas as identified in the Environmental Precautions section of the product label.

Among the species controlled are:

alder	elderberry	pinus
ash	elm	poplar
aspen	hawthorn	red maple
basswood	hickory	raspberry
beech	hop-hornbeam	sassafras
birch	honey locust	sumac
blackberry	locust	sycamore
buckthorn	maples	tamarack
cherry	mulberry	wild rose
chokecherry	oaks	willow
cottonwood	poison oak	witchhazel
dogwood		

These species may require treatment at the higher rate and may need to be retreated the following year, particularly if the original treatment was made at the lower rate.

## **DIRECTIONS FOR USE**

### **CONVENTIONAL PILOTED AIRCRAFT (AERIAL) APPLICATION**

Garlon XRT Herbicide may be applied by either fixed or rotary wing aircraft for the control of susceptible woody plants growing on rights-of-way, industrial sites and military bases. Use 2.5 to 5 L of Garlon XRT Herbicide in a minimum spray volume of 30 L per hectare. Delivery systems suggested for use in applying Garlon XRT Herbicide by air include: booms equipped with coarse droplet producing conventional disc and core nozzles (such as D8-46 or D10-46), the Microfoil boom or the Thru-Valve boom. Ensure uniform and adequate coverage is achieved and that equipment has been accurately calibrated. Use higher application rates and volumes when plants are dense or under drought conditions.

### **USE PRECAUTIONS**

Garlon XRT Herbicide is not registered for application to water surfaces including lakes, ponds and streams and is highly toxic to fish, aquatic plants and aquatic invertebrates. Do not overspray such areas. In order to reduce the hazard of drift to sensitive areas as identified in the Environmental Precautions section of the label, ensure that appropriate spray buffer zones are maintained as outlined below.

Use only closed mixing/loading systems for conventional piloted aircraft (aerial) application.

## **SPRAY BUFFER ZONE TABLES FOR GARLON XRT HERBICIDE**

### **A. SPRAY BUFFER ZONES FROM AQUATIC HABITATS**

A spray buffer zone should be maintained to avoid overspray and drift into wetlands, lakes, ponds, streams, rivers, and wildlife habitats at the edge of bodies of water. Appropriate spray buffer zones, based on aircraft type, boom height, droplet spectrum, and rate of application, are as follows.

For application to rights-of-way, spray buffer zones for protection of sensitive terrestrial habitats are not required. However, the best available application strategies which minimize off-site drift, including meteorological conditions (e.g., wind directions, low wind speed) and spray equipment (e.g., coarse droplet sizes, minimizing height above canopy), should be used. Applicators must, however, observe the specified spray buffer zones for protection of sensitive aquatic habitats.

The spray buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands) and estuarine/marine habitats.

### **APPLICATION BY FIXED WING AIRCRAFT**

#### **1) DROPLET SPECTRUM: COARSE (VMD 351 µm; range 163 to 595 µm)**

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Aquatic Habitats (by Boom Height) †			
	£ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	10	31	71	112
>2.5 to 3.8 L/ha	18	43	94	150
>3.8 to 5 L/ha	26	56	122	205

## 2) DROPLET SPECTRUM: VERY COARSE (VMD 461 µm; range 224 to 787 µm)

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Aquatic Habitats (by Boom Height)			
	£ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	5	19	54	91
>2.5 to 3.8 L/ha	10	28	69	116
>3.8 to 5 L/ha	14	35	82	142

† Boom height is the distance between the target vegetation (e.g. canopy) and the boom of the aircraft. The spray buffer zone is the distance between the sensitive habitat and the downwind edge of the spray boom. For example, these charts are read as follows: at an application rate of 3.8 L/ha, a boom height of 10 m, and a coarse droplet spectrum (VMD 351 µm), maintain a 17 m spray buffer zone between aquatic habitats (e.g., wetlands, lakes, ponds, streams, rivers, and wildlife habitats at the edge of bodies of water) and the downwind edge of the spray boom.

## APPLICATION BY ROTARY AIRCRAFT

### 1) DROPLET SPECTRUM: COARSE (VMD 351 µm; range 163 to 595 µm)

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Aquatic Habitats (by Boom Height)			
	£ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	5	13	47	86
>2.5 to 3.8 L/ha	8	17	59	108
>3.8 to 5 L/ha	12	20	72	144

### 2) DROPLET SPECTRUM: VERY COARSE (VMD 461 µm; range 224 to 787 µm)

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Aquatic Habitats (by Boom Height)			
	£ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	3	10	37	71
>2.5 to 3.8 L/ha	6	12	46	87
>3.8 to 5 L/ha	7	14	53	103

## B. SPRAY BUFFER ZONES FROM TERRESTRIAL HABITATS

A spray buffer zone should be maintained to avoid overspray and drift into sensitive terrestrial wildlife habitats. Consult the Provincial/Territorial Pesticide Authority regarding the determination of these areas. Appropriate spray buffer zones, based on aircraft type, boom height, droplet spectrum, and rate of application, are as follows.

For application to rights-of-way, spray buffer zones for protection of sensitive terrestrial habitats are not required. However, the best available application strategies which minimize off-site drift, including meteorological conditions (e.g., wind directions, low wind speed) and spray equipment (e.g., coarse droplet sizes, minimizing height above canopy), should be used. Applicators must, however, observe the specified spray buffer zones for protection of sensitive aquatic habitats.

The spray buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, riparian areas and shrublands).

## APPLICATION BY FIXED WING AIRCRAFT

**1) DROPLET SPECTRUM: COARSE (VMD 351 µm; range 163 to 595 µm)**

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Terrestrial Habitats (by Boom Height)			
	£ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	18	36	69	99
>2.5 to 3.8 L/ha	26	45	82	116
>3.8 to 5 L/ha	31	53	92	132

**2) DROPLET SPECTRUM: VERY COARSE (VMD 461 µm; range 224 to 787 µm)**

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Terrestrial Habitats (by Boom Height)			
	£ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	14	27	56	82
>2.5 to 3.8 L/ha	18	35	69	98
>3.8 to 5 L/ha	21	40	76	112

**APPLICATION BY ROTARY AIRCRAFT****1) DROPLET SPECTRUM: COARSE (VMD 351 µm; range 163 to 595 µm)**

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Terrestrial Habitats (by Boom Height)			
	£ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	14	22	54	84
>2.5 to 3.8 L/ha	17	26	61	96
>3.8 to 5 L/ha	19	28	68	105

**2) DROPLET SPECTRUM: VERY COARSE (VMD 461 µm; range 224 to 787 µm)**

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Terrestrial Habitats (by Boom Height)			
	£ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	11	18	46	71
>2.5 to 3.8 L/ha	13	21	53	84
>3.8 to 5 L/ha	16	23	59	93

**Spray Drift Control**

Apply only when there is little or no hazard of spray drift since small quantities of product may injure susceptible crops and damage sensitive non-target habitats.

- Do not apply Garlon XRT Herbicide when wind velocity and direction pose a risk of spray drift.
- Do not apply when the wind speed is greater than 16 km/hr.
- Garlon XRT Herbicide should not be applied at a boom height greater than 30 m above the target vegetation.
- Conventional Piloted Aircraft (Aerial) application should be made as close to the ground as possible while maintaining adequate coverage.
- For helicopter application use pressures at the lower end of the range recommended by the nozzle manufacturer. For fixed wing application use pressures at the higher end of the range recommended by the nozzle manufacturer.
- Use a boom length less than 75% of the wingspan or rotor length.
- Coarse spray droplets are less prone to drift, therefore avoid spray dispersal systems and settings that produce a large proportion of fine droplets in the spray pattern. Delivery systems suggested for use in applying Garlon XRT Herbicide by air include: booms equipped with coarse droplet producing conventional disc and core nozzles (such as D8-46 or D10-46), straight stream coreless nozzles (such as D6 or D8), and the Microfoil or Thru-Valve boom. Conventional disc and core nozzles should be oriented straight back or at an angle of less than 30° down.
- Do not apply by air when an air temperature inversion exists. Such condition is characterized by little or no wind and an air temperature near the ground that is lower than at higher levels. A

method must be used to detect air movement, lapse conditions or temperature inversions such as the use of balloons or a continuous smoke column at or near the site.

### **RESTRICTED USE**

#### **CONVENTIONAL PILOTED AIRCRAFT (AERIAL) APPLICATION FOR FOREST MANAGEMENT**

**AREAS (GREATER THAN 500 HECTARES) AND WOODLAND MANAGEMENT AREAS (500 HECTARES OR LESS): This includes site preparation prior to planting crop trees and release of crop trees following planting or in natural regeneration sites.**

**NOTICE TO USER:** This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

**NATURE OF RESTRICTION:** This product is to be used only in the manner authorized; consult provincial/territorial pesticide regulatory authorities about use permits.

### **DIRECTIONS FOR USE**

#### **Conventional Piloted Aircraft (Aerial) Application**

Apply only by fixed-wing or rotary aircraft equipment which has been functionally and operationally calibrated for the atmospheric conditions of the area and the application rates and conditions of this label.

Label rates, conditions and precautions are product specific. Read and understand the entire label before opening this product. Apply only at the rate recommended for conventional piloted aircraft (aerial) application on this label. **Where no rate for conventional piloted aircraft (aerial) application appears for the specific use, this product cannot be applied by any type of aerial equipment.**

Ensure uniform application. To avoid streaked, uneven or overlapped application, use appropriate marking devices or a GPS system.

#### **Use Precautions**

Apply only when meteorological conditions at the treatment site allow for complete and even crop coverage. Apply only under conditions of good practice specific to conventional piloted aircraft (aerial) application as outlined in the *National Aerial Pesticide Application Manual*, developed by the Federal/Provincial/Territorial Committee on Pest Management and Pesticides.

#### **Product Specific Precautions**

Read and understand the entire label before opening this product. If you have questions, call the manufacturer at 1-800-667-3852 or obtain technical advice from the distributor or your provincial/territorial agricultural representative. Application of this specific product must meet and/or conform to the precautions and application rates set out below.

### **ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS**

Toxic to aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Observe spray buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

This product is highly toxic to fish, aquatic plants and aquatic invertebrates and is not labelled for application to water surfaces. Keep out of wetlands, lakes, ponds, streams, rivers and wildlife habitats at the edge of bodies of water. Do not contaminate water by cleaning of equipment or disposal of wastes. This product demonstrates the properties and characteristics associated with chemicals detected in groundwater. The use of this product in areas where soils are permeable, particularly where the water table is shallow, may result in groundwater contamination.

Sensitive terrestrial and aquatic habitat must be protected. A spray buffer zone should be maintained to avoid overspray and drift into these habitats (refer to Ground Application and/or Conventional Piloted Aircraft (Aerial) Application sections for the spray buffer zone requirements and spray drift control



recommendations). Examples of habitat which may border treated areas are shelterbelts, wetlands (e.g., potholes), sloughs, dry slough borders, non-target wooded areas and vegetated areas adjacent to water.

To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay.

Avoid application when heavy rain is forecast.

Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative filter strip between the treated area and the edge of the water body.

Conventional Piloted Aircraft (Aerial) application must only be done on the basis of provincial/territorial use permit. Spray buffer zones are specified to protect the sensitive areas as identified in the Environmental Precautions section of this label.

Among the species controlled are:

red alder	pin cherry	red oak
speckled alder	bigleaf maple▼	balsam poplar
white ash	red maple	raspberry
trembling aspen	sugar maple▼	willow
white birch*		

\*White birch is best controlled through the use of any one of the foliar application methods.

▼Sugar maple and bigleaf maple are best controlled through the use of any one of the basal bark application methods.

DIRECTIONS FOR USE:

#### **CONVENTIONAL PILOTED AIRCRAFT (AERIAL) APPLICATION**

Garlon XRT Herbicide may be applied by either fixed or rotary wing aircraft. Delivery systems suggested for use in applying Garlon XRT Herbicide by air include: booms equipped with coarse droplet producing conventional disc and core nozzles (such as the D8-46 or D10-46), the Microfoil boom or the Thru-Valve boom. Ensure uniform and adequate coverage is achieved and that equipment has been accurately calibrated. Use higher application rates and volumes when plants are dense or under drought conditions.

#### **Plantation or Natural Stand Release**

To release crop trees such as black spruce and white spruce from raspberry and deciduous competition, apply 1.9 to 3.8 L of Garlon XRT Herbicide with water in a minimum of 30 L of total spray solution per hectare. The higher rates are suggested for control of basal sprouting or root suckering species and for tall, dense brush.

Application should be made in late summer after conifers have hardened off (buds firm and sharp to the touch) and when deciduous species are in full leaf prior to autumn colouration.

To release jack pine, use 1.9 to 2.5 L per hectare of Garlon XRT Herbicide. Jack pine injury including needle damage, leader atrophy and scattered mortality may occur at application rates above 2.5 L per hectare or if seedlings are not completely dormant. Do not apply Garlon XRT Herbicide to release jack pine stands unless such injury can be tolerated. The potential for jack pine injury can be reduced by ensuring that trees are not in lammass or secondary growth stage. Healthy, vigorous jack pine seedlings in the ground for at least two years prior to application, are less likely to show symptoms of injury.

#### **Site Preparation**

Apply 1.9 to 5 L of Garlon XRT Herbicide with water in a minimum of 30 L of total spray solution per hectare. The higher rates are suggested for control of basal sprouting or root suckering species and for tall, dense brush. Applications should be made after full leaf-out of target species, but prior to autumn colouration. Any coniferous silvicultural species may be planted in the season following treatment.

**USE PRECAUTIONS**

Garlon XRT Herbicide is not registered for application to water surfaces including lakes, ponds and streams and is highly toxic to fish, aquatic plants and aquatic invertebrates. Do not overspray such areas. In order to reduce the hazard of drift to sensitive areas as identified in the Environmental Precautions section of the label ensure that appropriate spray buffer zones are maintained as outlined below.

Use only closed mixing/loading systems for conventional piloted aircraft (aerial) application.

**SPRAY BUFFER ZONE TABLES FOR GARLON XRT HERBICIDE****A. SPRAY BUFFER ZONES FROM AQUATIC HABITATS**

A spray buffer zone should be maintained to avoid overspray and drift into wetlands, lakes, ponds, streams, rivers, and wildlife habitats at the edge of bodies of water. Appropriate spray buffer zones, based on aircraft type, boom height, droplet spectrum, and rate of application, are as follows.

The spray buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands) and estuarine/marine habitats.

**APPLICATION BY ROTARY AIRCRAFT****1) DROPLET SPECTRUM: COARSE (VMD 351  $\mu\text{m}$ ; range 163 to 595  $\mu\text{m}$ )**

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Aquatic Habitats (by Boom Height) †			
	£ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	7	15	77	175
>2.5 to 3.8 L/ha	12	21	147	278
>3.8 to 5 L/ha	18	27	190	368

**2) DROPLET SPECTRUM: VERY COARSE (VMD 461  $\mu\text{m}$ ; range 224 to 787  $\mu\text{m}$ )**

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Aquatic Habitats (by Boom Height)			
	£ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	4	10	44	101
>2.5 to 3.8 L/ha	6	14	60	153
>3.8 to 5 L/ha	8	16	81	193

† Boom height is the distance between the target vegetation (e.g. canopy) and the boom of the aircraft. The spray buffer zone is the distance between the sensitive habitat and the downwind edge of the spray boom. For example, these charts are read as follows: For a fixed wing aircraft, at an application rate of 3.8 L/ha, a boom height of 10 m, and a coarse droplet spectrum (VMD 351  $\mu\text{m}$ ), maintain a 79 m spray buffer zone between aquatic habitats (e.g., wetlands, lakes, ponds, streams, rivers, and wildlife habitats at the edge of bodies of water) and the downwind edge of the spray boom.

**APPLICATION BY ROTARY AIRCRAFT****1) DROPLET SPECTRUM: COARSE (VMD 351  $\mu\text{m}$ ; range 163 to 595  $\mu\text{m}$ )**

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Aquatic Habitats (by Boom Height)			
	£ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	7	15	77	175
>2.5 to 3.8 L/ha	12	21	147	278
>3.8 to 5 L/ha	18	27	190	368

**2) DROPLET SPECTRUM: VERY COARSE (VMD 461  $\mu\text{m}$ ; range 224 to 787  $\mu\text{m}$ )**

Rate of Application	Spray Buffer Zones (m) from Aquatic Habitats (by Boom Height)			
---------------------	---	--	--	--

(L Garlon XRT/ha)	£ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	4	10	44	101
>2.5 to 3.8 L/ha	6	14	60	153
>3.8 to 5 L/ha	8	16	81	193

## B. SPRAY BUFFER ZONES FROM TERRESTRIAL HABITATS

A spray buffer zone should be maintained to avoid overspray and drift into sensitive terrestrial wildlife habitats. Consult the Provincial/Territorial Pesticide Authority regarding the determination of these areas. Appropriate spray buffer zones, based on aircraft type, boom height, droplet spectrum, and rate of application, are as follows.

The spray buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, riparian areas and shrublands).

### APPLICATION BY FIXED WING AIRCRAFT

#### 1) DROPLET SPECTRUM: COARSE (VMD 351 µm; range 163 to 595 µm)

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Terrestrial Habitats (by Boom Height)			
	£ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	19	40	81	124
>2.5 to 3.8 L/ha	29	53	107	174
>3.8 to 5 L/ha	35	64	140	232

#### 2) DROPLET SPECTRUM: VERY COARSE (VMD 461 µm; range 224 to 787 µm)

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Terrestrial Habitats (by Boom Height)			
	£ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	14	29	62	96
>2.5 to 3.8 L/ha	19	38	77	124
>3.8 to 5 L/ha	23	44	91	152

### APPLICATION BY ROTARY AIRCRAFT

#### 1) DROPLET SPECTRUM: COARSE (VMD 351 µm; range 163 to 595 µm)

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Terrestrial Habitats (by Boom Height)			
	£ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	15	23	60	100
>2.5 to 3.8 L/ha	18	27	74	128
>3.8 to 5 L/ha	21	30	90	176

#### 2) DROPLET SPECTRUM: VERY COARSE (VMD 461 µm; range 224 to 787 µm)

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Spray Buffer Zones (m) from Terrestrial Habitats (by Boom Height)			
	£ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2.5 L/ha	11	19	49	81
>2.5 to 3.8 L/ha	14	22	58	100
>3.8 to 5 L/ha	17	24	65	117

### Spray Drift Control

Apply only when there is little or no hazard of spray drift since small quantities of product may injure susceptible crops and damage non-target habitat.

1. Do not apply Garlon XRT Herbicide when wind velocity and direction pose a risk of spray drift.
2. Do not apply when the wind speed is greater than 16 km/hr.

3. Garlon XRT Herbicide should not be applied at a boom height greater than 30 m above the target vegetation.
4. Conventional piloted aircraft (aerial) applications should be made as close to the ground as possible while maintaining adequate coverage.
5. For helicopter application use pressures at the lower end of the range recommended by the nozzle manufacturer. For fixed wing application use pressures at the higher end of the range recommended by the nozzle manufacturer.
6. Use a boom length less than 75% of the wingspan or rotor length.
7. Coarse spray droplets are less prone to drift, therefore avoid spray dispersal systems and settings that produce a large proportion of fine droplets in the spray pattern. Delivery systems suggested for use in applying Garlon XRT Herbicide by air include: booms equipped with coarse droplet producing conventional disc and core nozzles (such as the D8-46 or D10-46), straight stream coreless nozzles (such as D6 or D8) and the Microfoil or Thru-Valve boom. Conventional disc and core nozzles should be oriented straight back or at an angle of less than 30° down.
8. Do not apply by air when an air temperature inversion exists. Such condition is characterized by little or no wind and an air temperature near the ground that is lower than at higher levels. A method must be used to detect air movement, lapse conditions or temperature inversions, such as the use of balloons, a spotter plane or a continuous smoke column at or near the site.

### RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

For resistance management, Garlon XRT Herbicide is a Group 4 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to Garlon XRT Herbicide and other Group 4 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay herbicide resistance:

- Where possible, rotate the use of Garlon XRT Herbicide or other Group 4 herbicides within a growing season (sequence) or among growing seasons with different herbicide groups that control the same weeds in a field.
- Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted. To delay resistance, the less resistance-prone partner should control the target weed(s) as effectively as the more resistance-prone partner.
- Herbicide use should be based on an integrated weed management program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical control methods), cultural (for example, higher crop seeding rates; precision fertilizer application method and timing to favour the crop and not the weeds), biological (weed-competitive crops or varieties) and other management practices.
- Monitor weed populations after herbicide application for signs of resistance development (for example, only one weed species on the herbicide label not controlled). If resistance is suspected, prevent weed seed production in the affected area if possible by an alternative herbicide from a different group. Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment when moving between fields, and planting clean seed.
- Have suspected resistant weed seeds tested by a qualified laboratory to confirm resistance and identify alternative herbicide options.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- For further information or to report suspected resistance, contact Corteva Agriscience Canada Company at 1-800-667-3852 or at [www.corteva.ca](http://www.corteva.ca).

**NOTICE TO USER:** This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

<sup>TM</sup>Trademark of Corteva Agriscience and its affiliated companies.  
All products listed are registered trademarks of their respective companies.

(Container)



# Garlon™ XRT

## Herbicide

<b>GROUPE</b>	<b>4</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	----------	------------------

Destiné à supprimer les plantes ligneuses indésirables et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans les pâturages, les prés, les aires non cultivées comme les emprises, les bases militaires et les sites industriels et les zones de gestion forestière et des terrains boisés. L'herbicide Garlon XRT peut être appliqué par des systèmes d'aéronefs télépilotés (SATP) pour supprimer les espèces de saules, de peupliers et de trembles poussant sur des zones non agricoles telles que les emprises et, les sites industriels.

COMMERCIAL et RESTREINT

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: triclopyr, présent sous forme d'ester butoxyéthylique 755 g/L  
Concentré Émulsifiable

N° D'HOMOLOGATION 28945 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT - IRRITE LA PEAU ET LES YEUX**  
**SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

CONTENU NET : 10 L à vrac

**Corteva Agriscience Canada Company**

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE

Calgary, Alberta

T2C 5G9

1-800-667-3852

™ Marque de commerce de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

**MISES EN GARDE****AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Irrite les yeux. NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux. Risque d'irritation de la peau. Éviter le contact avec la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Bien se laver après avoir manipulé ce produit. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Si l'inhalation fréquente de bruines ne peut être évitée, l'exposition professionnelle aux pesticides peut être réduite en portant un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides. Éviter le contact avec les feuilles traitées et autres surfaces contaminées lorsqu'elles sont mouillées.

En vaporisant avec l'équipement d'application par voie terrestre, utiliser une méthode de pulvérisation vers l'arrière (en s'éloignant et non en s'approchant) afin d'éviter un contact avec les plantes traitées. Faire attention d'éviter la dérive du brouillard de pulvérisation. Vaporiser directement vers l'extérieur et loin de soi. Éviter de vaporiser en hauteur lors de l'utilisation d'un équipement portatif. Choisir des buses et des pressions minimisant le potentiel de dérive du brouillard de pulvérisation.

Maintenir une bonne hygiène personnelle. En tout temps au cours de la manipulation du concentré d'herbicide ou de l'application du mélange dilué, s'assurer de minimiser l'exposition personnelle. Localiser des postes de lavage avec des réserves d'eau fraîche sur les véhicules de travail. Bien se laver avec beaucoup d'eau et de savon après la manipulation du produit et avant de manger ou de fumer. Prendre un bain ou une douche chaude avec beaucoup de savon après le travail.

**Pour minimiser les risques d'exposition lors de la manipulation et de l'application de l'herbicide Garlon XRT :**

- Lire et suivre les directives dans les sections Équipement de protection recommandé et Mises en Garde de cette étiquette.
- Les applicateurs doivent être formés sur les façons de minimiser les risques d'exposition personnelle lors de l'application d'herbicide en grande quantité pour des traitements tronc-feuillage. Ils doivent notamment connaître la méthode de pulvérisation vers l'arrière qui consiste à pulvériser tout en s'éloignant de la zone traitée et à savoir comment limiter le contact avec le feuillage traité.
- **Traitement agricole (pâturages et parcours) : NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
- **Traitement non agricole : NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 16 jours pour effectuer des inspections sur le terrain. Pour toutes autres activités après l'application, NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures ou avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches.
- Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

N'appliquer le produit que lorsque le risque de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

**EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION**

Tâches	ÉPI/contrôles techniques
Mélange, chargement, nettoyage et réparation, manipulation des systèmes d'aéronefs télépilotés (SATP) après l'application (par	Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques (en nitrile ou en néoprène), un casque de protection résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), des chaussettes et des

<p>exemple, changement de batterie, remplissage, transport, nettoyage)</p>	<p>chaussures résistant aux produits chimiques (en caoutchouc). Les casques de protection résistant aux produits chimiques acceptables sont notamment les chapeaux de type So'Wester, les chapeaux de pluie résistant aux produits chimiques ou les chapeaux imperméables à larges bords, et les capuchons offrant une protection suffisante de la nuque.</p> <p>Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil par pilotage conventionnel. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.</p>
<p>Application en utilisant un équipement aérien par pilotage conventionnel</p> <p>Application en utilisant un SATP et un observateur visuel SATP</p> <p>Application à l'aide d'équipement terrestre, d'équipement portatifs</p>	<p>Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques (en nitrile ou en néoprène), un casque de protection résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques (en caoutchouc). Les gants ne sont pas requis lors du pilotage d'un SATP. Les gants et le casque de protection ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application. Les casques de protection résistant aux produits chimiques acceptables sont notamment les chapeaux de type So'Wester, les chapeaux de pluie résistant aux produits chimiques ou les chapeaux imperméables à larges bords, et les capuchons offrant une protection suffisante de la nuque.</p> <p>Pour une application manuelle, porter une protection pour les yeux, la tête et les voies respiratoires lors de l'application au-dessus la hauteur de la taille, y compris au-dessus de la tête.</p> <p>Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.</p>

Enlever sans délai les vêtements contaminés par le concentré et les laver avant de les remettre. Faire bien attention d'éviter un contact avec la peau en enlevant les vêtements contaminés. Isoler les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements puis les rincer deux fois. Détruire les articles en cuir contaminés par le concentré, comme les bottes, les ceintures et les bracelets de montre.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion, le SATP et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

## RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

**COMBUSTIBLE.** Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

## PREMIERS SOINS

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-



bouche si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration du produit par les poumons doit être évalué en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

Ne pas expédier ni entreposer près des aliments pour humains, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit est très toxique pour les poissons, les plantes aquatiques et les invertébrés aquatiques; il n'est pas homologué pour l'utilisation sur les plans d'eau. Le tenir hors des terres humides, des lacs, des étangs, des ruisseaux, des rivières et des habitats fauniques aux abords de plans d'eau. Ne pas contaminer les plans d'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Les habitats terrestres et aquatiques sensibles doivent être protégés. Une zone tampon de pulvérisation doit être établie afin d'éviter la pulvérisation hors cible et la dérive dans ces habitats (se référer à la section «Application par voie terrestre» et/ou «Application par pilotage conventionnel (par voie aérienne)» pour connaître les exigences relatives à la zone tampon de pulvérisation et les recommandations pour le contrôle de la dérive de pulvérisation). Par exemple, les habitats pouvant longer les zones traitées sont les brise-vent, les terres humides (ex.: fondrières), les mares vaseuses et leur rive sèche, les zones boisées non ciblées et les zones végétalisées adjacentes à une masse d'eau.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

### **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour humains ou pour animaux au moment de l'entreposage ou de l'élimination. Entreposer à une température supérieure à -2 °C ou agiter le contenant avant son utilisation.

### **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

**Contenants réutilisables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Booklet)



# Garlon™ XRT

## Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

Destiné à supprimer les plantes ligneuses indésirables et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans les pâturages, les prés, les aires non cultivées comme les emprises, les bases militaires et les sites industriels et les zones de gestion forestière et des terrains boisés. L'herbicide Garlon XRT peut être appliqué par des systèmes d'aéronefs télépilotés (SATP) pour supprimer les espèces de saules, de peupliers et de trembles poussant sur des zones non agricoles telles que les emprises et, les sites industriels.

COMMERCIAL et RESTREINT

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: triclopyr, présent sous forme d'ester butoxyéthylique 755 g/L  
Concentré Émulsifiable

N° D'HOMOLOGATION 28945 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT - IRRITE LA PEAU ET LES YEUX  
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

CONTENU NET : 10 L à vrac

**Corteve Agriscience Canada Company**

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE

Calgary, Alberta

T2C 5G9

1-800-667-3852

™ Marque de commerce de Corteve Agriscience et de ses sociétés affiliées

**MISES EN GARDE****AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Irrite les yeux. NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux. Risque d'irritation de la peau. Éviter le contact avec la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Bien se laver après avoir manipulé ce produit. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Si l'inhalation fréquente de bruines ne peut être évitée, l'exposition professionnelle aux pesticides peut être réduite en portant un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides. Éviter le contact avec les feuilles traitées et autres surfaces contaminées lorsqu'elles sont mouillées.

En vaporisant avec l'équipement d'application par voie terrestre, utiliser une méthode de pulvérisation vers l'arrière (en s'éloignant et non en s'approchant) afin d'éviter un contact avec les plantes traitées. Faire attention d'éviter la dérive du brouillard de pulvérisation. Vaporiser directement vers l'extérieur et loin de soi. Éviter de vaporiser en hauteur lors de l'utilisation d'un équipement portatif. Choisir des buses et des pressions minimisant le potentiel de dérive du brouillard de pulvérisation.

Maintenir une bonne hygiène personnelle. En tout temps au cours de la manipulation du concentré d'herbicide ou de l'application du mélange dilué, s'assurer de minimiser l'exposition personnelle. Localiser des postes de lavage avec des réserves d'eau fraîche sur les véhicules de travail. Bien se laver avec beaucoup d'eau et de savon après la manipulation du produit et avant de manger ou de fumer. Prendre un bain ou une douche chaude avec beaucoup de savon après le travail.

**Pour minimiser les risques d'exposition lors de la manipulation et de l'application de l'herbicide Garlon XRT :**

- Lire et suivre les directives dans les sections Équipement de protection recommandé et Mises en Garde de cette étiquette.
- Les applicateurs doivent être formés sur les façons de minimiser les risques d'exposition personnelle lors de l'application d'herbicide en grande quantité pour des traitements tronc-feuillage. Ils doivent notamment connaître la méthode de pulvérisation vers l'arrière qui consiste à pulvériser tout en s'éloignant de la zone traitée et à savoir comment limiter le contact avec le feuillage traité.
- **Traitement agricole (pâturages et parcours) : NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
- **Traitement non agricole : NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 16 jours pour effectuer des inspections sur le terrain. Pour toutes autres activités après l'application, NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures ou avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches.
- Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

N'appliquer le produit que lorsque le risque de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

**EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION**

Tâches	ÉPI/contrôles techniques
Mélange, chargement, nettoyage et réparation, manipulation des systèmes d'aéronefs télépilotés (SATP) après l'application (par	Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques (en nitrile ou en néoprène), un casque de protection résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), des chaussettes et des

<p>exemple, changement de batterie, remplissage, transport, nettoyage)</p>	<p>chaussures résistant aux produits chimiques (en caoutchouc). Les casques de protection résistant aux produits chimiques acceptables sont notamment les chapeaux de type So'Wester, les chapeaux de pluie résistant aux produits chimiques ou les chapeaux imperméables à larges bords, et les capuchons offrant une protection suffisante de la nuque.</p> <p>Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil par pilotage conventionnel. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.</p>
<p>Application en utilisant un équipement aérien par pilotage conventionnel</p> <p>Application en utilisant un SATP et un observateur visuel SATP</p> <p>Application à l'aide d'équipement terrestre, d'équipement portatifs</p>	<p>Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques (en nitrile ou en néoprène), un casque de protection résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques (en caoutchouc). Les gants ne sont pas requis lors du pilotage d'un SATP. Les gants et le casque de protection ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application. Les casques de protection résistant aux produits chimiques acceptables sont notamment les chapeaux de type So'Wester, les chapeaux de pluie résistant aux produits chimiques ou les chapeaux imperméables à larges bords, et les capuchons offrant une protection suffisante de la nuque.</p> <p>Pour une application manuelle, porter une protection pour les yeux, la tête et les voies respiratoires lors de l'application au-dessus la hauteur de la taille, y compris au-dessus de la tête.</p> <p>Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.</p>

Enlever sans délai les vêtements contaminés par le concentré et les laver avant de les remettre. Faire bien attention d'éviter un contact avec la peau en enlevant les vêtements contaminés. Isoler les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements puis les rincer deux fois. Détruire les articles en cuir contaminés par le concentré, comme les bottes, les ceintures et les bracelets de montre.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion, le SATP et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

## RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

**COMBUSTIBLE.** Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

## PREMIERS SOINS

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-

bouche si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration du produit par les poumons doit être évalué en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

Ne pas expédier ni entreposer près des aliments pour humains, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit est très toxique pour les poissons, les plantes aquatiques et les invertébrés aquatiques; il n'est pas homologué pour l'utilisation sur les plans d'eau. Le tenir hors des terres humides, des lacs, des étangs, des ruisseaux, des rivières et des habitats fauniques aux abords de plans d'eau. Ne pas contaminer les plans d'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Les habitats terrestres et aquatiques sensibles doivent être protégés. Une zone tampon de pulvérisation doit être établie afin d'éviter la pulvérisation hors cible et la dérive dans ces habitats (se référer à la section «Application par voie terrestre» et/ou «Application par pilotage conventionnel (par voie aérienne)» pour connaître les exigences relatives à la zone tampon de pulvérisation et les recommandations pour le contrôle de la dérive de pulvérisation). Par exemple, les habitats pouvant longer les zones traitées sont les brise-vent, les terres humides (ex.: fondrières), les mares vaseuses et leur rive sèche, les zones boisées non ciblées et les zones végétalisées adjacentes à une masse d'eau.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

### **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour humains ou pour animaux au moment de l'entreposage ou de l'élimination. Entreposer à une température supérieure à -2 °C ou agiter le contenant avant son utilisation.

### **ÉLIMINATION**

#### **Contenants recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

### Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide Garlon XRT est recommandé pour la suppression des plantes ligneuses indésirables et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans les pâturages et les parcours naturel, les aires non cultivées comme les emprises, les lignes électriques et de communication, les pipelines, le long des routes, des voies ferrées et des clôtures ainsi qu'autour des bâtiments agricoles, des bases militaires, des complexes industriels et des sites de fabrication et d'entreposage; et les forêts et les terrains boisés. (se référer à la section « APPLICATION PAR PILOTAGE CONVENTIONNEL (PAR VOIE AÉRIENNE) À USAGE RESTREINT POUR LES ZONES DE GESTION FORESTIÈRE (PLUS DE 500 HECTARES) ET LES ZONES DE GESTION DES TERRAINS BOISÉS (500 HECTARES OU MOINS) »).

Parmi les plantes ligneuses pouvant être supprimées à la concentration inférieure, on compte les suivantes :

aulne	sureau	pins <sup>♦</sup>
frêne	orme <sup>♦</sup>	peuplier
tremble	aubépine	érable rouge <sup>♦</sup>
tilleul d'Amérique	caryer	framboisier <sup>♦</sup>
hêtre	ostoyer de Virginie	sassafras
bouleau	févier épineux <sup>♦</sup>	sumac
ronce	robinier	platane occidental
nerprun	érables	mélèze laricin
cerisier <sup>♦</sup>	mûrier	rosier sauvage
cerisier de Virginie <sup>♦</sup>	chênes <sup>♦</sup>	saule
peuplier deltoïde	sumac de l'Ouest	hamamélis de Virginie
cornouiller		

<sup>♦</sup>Ces essences pourraient avoir besoin d'être traitées à la concentration supérieure et d'être traitées encore l'année suivante, particulièrement si le premier traitement a été effectué à la concentration inférieure.

Parmi les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces supprimées, on compte les suivantes :

bardane	liseron des champs	gaillet mollugine
chicorée sauvage	chénopode blanc	vesce
rumex crépue	herbe à poux	laitue scariole
pissenlit	renouée	*dompte-venin de Russie

\* Répression à 2,5 L/ha et suppression à 5 L/ha avec application de Gateway Adjuvant au taux de 0,375 % v/v

### MISES EN GARDE GÉNÉRALES D'EMPLOI

- Appliquer le produit conformément aux directives inscrites sur l'étiquette.

- Ne pas pulvériser l'herbicide Garlon XRT directement sur les cultures désirables ou sur d'autres plantes à feuilles larges désirables ou espèces non ciblées désirables, ni leur permettre d'entrer en contact direct avec le produit. On doit également éviter la dérive des brumes de pulvérisation de l'herbicide Garlon XRT sur ces plantes.

### **Éviter la dérive de pulvérisation**

Ne pulvériser que si les risques de dérive sont minimes ou inexistantes, car de petites quantités de produit, même invisibles, peuvent gravement endommager des cultures et des habitats non visés sensibles. Choisir une méthode pour détecter les mouvements de l'air, les conditions du temps ou les inversions de température (air stable); utiliser notamment des ballons ou une colonne de fumée à l'endroit ou près de l'endroit où on pulvérise la bouillie ou installer un générateur de fumée sur l'équipement de pulvérisation. Si la fumée s'étend sous forme de couches ou indique un risque potentiel de dérive, NE PAS PULVÉRISER.

### **DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE OU LE PÂTURAGE**

On peut permettre au bétail de brouter les zones traitées ou on peut les récolter comme fourrage, pourvu que l'on respecte les délais suivants :

#### **Pâturage ou récolte du fourrage vert**

##### **1. Animaux laitiers**

- a) Jusqu'à 3 L/ha : ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de consommer le fourrage vert traité pendant les 14 jours suivant le traitement.
- b) De 3 à 5 L/ha : ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de consommer le fourrage vert traité pendant les 60 jours suivant le traitement.

##### **2. Autre bétail**

- a) Jusqu'à 3 L/ha : aucune restriction relative au pâturage.
- b) De 3 à 5 L/ha : ne pas permettre le pâturage ni la récolte du fourrage vert dans les zones traitées pendant les 14 jours suivant le traitement.

**NOTE :** Si l'on traite moins de 25 % d'une zone de pâturage, aucune restriction ne s'applique (pour l'autre bétail seulement).

#### **Fenaison (récolte de fourrage séché)**

##### **1. Animaux laitiers en lactation**

- a) Pour les traitements allant jusqu'à 5 L/ha, ne pas donner aux animaux laitiers en lactation du foin récolté dans les 60 jours suivant le traitement.

##### **2. Autre bétail**

- a) Jusqu'à 3 L/ha : ne pas récolter dans les 7 jours suivant le traitement.
- b) De 3 à 5 L/ha : ne pas récolter le foin dans les 14 jours suivant le traitement.

#### **Retrait des animaux de boucherie**

Retirer le bétail des zones de pâturage traitées ou ne pas leur donner du foin traité au moins 3 jours avant l'abattage.

### **MODE D'EMPLOI**

#### **Généralités**

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Pour de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide Garlon XRT quand les plantes ligneuses et les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Appliquer les concentrations les plus fortes lorsque des essences plus résistantes comme le frêne, le cerisier de Virginie, l'orme, l'érable (autre que l'érable circiné et l'érable



grandifolié), le chêne et le pin sont présentes. Si on applique des doses plus faibles sur ces mêmes essences, elles peuvent repousser et il faudra de nouveau traiter l'année suivante.

L'herbicide Garlon XRT peut être appliqué seul ou avec l'adjuvant Gateway à raison de 0,375% par volume (375 mL par 100 L d'eau). Veuillez consulter l'étiquette de l'adjuvant Gateway pour une liste complète des taux recommandés. L'ajout de l'adjuvant Gateway dans la solution pulvérisée avec l'herbicide Garlon XRT permettra une suppression améliorée et plus constante.

Lorsqu'un agent antidérive est incorporé, suivre les directives de mélange du fabricant.

### **Application par voie terrestre**

Consulter les autorités provinciales/territoriales appropriées au sujet des permis d'emploi et de l'établissement des zones tampons de pulvérisation.

### **Mises en Garde d'emploi**

L'herbicide Garlon XRT n'est pas homologué pour l'application sur les plans d'eau, notamment les lacs, les étangs et les cours d'eau et il est très toxique pour les poissons, les plantes aquatiques et les invertébrés aquatiques. Ne pas pulvériser dans ces endroits. Pour réduire les risques de dérive sur les plantes non visées, les espèces aquatiques ou les habitats sensibles, s'assurer que des zones tampons de pulvérisation appropriées sont maintenues et se référer à la section «Contrôle de la dérive de pulvérisation».

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et parcs.

Ne pas utiliser ce produit en tant que bouillie foliaire généralisée dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme les sites où des personnes, incluant des enfants, peuvent être exposées pendant ou après la pulvérisation. Ces zones comprennent les endroits près des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu, des terrains de sport, des édifices publics ou toute autre zone où le grand public, y compris les enfants, peut être exposé.

Ne pas utiliser ce produit plus d'une fois par année.

### **Contrôle de la dérive de pulvérisation**

Pour minimiser le risque de dérive de pulvérisation lors d'application par voie terrestre généralisée:

- utiliser un système de buse à grosses gouttelettes pour pulvériser le produit grossièrement. Ne pas pulvériser avec une buse à jet conique pour insecticide, ni avec d'autres types de buses produisant de fines gouttelettes.
- employer un système de buse antidérive RADIARC ou un additif antidérive NALCO-TROL ou un équivalent;
- placer la rampe de pulvérisation le plus bas possible;
- ne pas dépasser la pression requise afin d'obtenir le bon calibre de pulvérisation pour les plantes visées;
- pour l'application par voie terrestre, ne pas appliquer l'herbicide Garlon XRT lorsque la vitesse et la direction du vent présentent un risque de dérive. Pulvériser la bouillie lorsque la vitesse du vent est faible. Pour l'application par pilotage conventionnel (par voie aérienne), se référer aux «Mises en Garde d'emploi» à la section «Usage restreint» pour des renseignements sur les zones tampons de pulvérisation appropriées.
- Si on utilise un agent épaississant, suivre les instructions et mises en garde d'emploi sur l'étiquette du produit. Lorsqu'on utilise un pulvérisateur hydraulique muni d'un pistolet, ne pas diriger le jet au-dessus du niveau des plantes.

## **ÉQUIPEMENT D'APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE**

### **Traitement localisé du feuillage et des tiges**

Pour la suppression des plantes ligneuses d'une hauteur allant jusqu'à 2,5 mètres, mélanger de 2,5 à 5 L d'herbicide Garlon XRT à de l'eau, de façon à obtenir 1000 L de bouillie de pulvérisation. Utiliser la concentration la plus élevée d'herbicide pour les applications à la fin de l'été lorsque la croissance ralentit ou

lorsqu'on est en présence d'essences résistantes. Pulvériser les broussailles jusqu'au point de ruissellement. Les feuilles doivent être mouillées à fond. Pour minimiser la dérive, la pression à la buse ne doit pas dépasser 1400 kPa. Ne pas pulvériser en direction des cultures ou des plantes utiles non visées. On recommande d'ajouter un agent antidérive pour minimiser la dérive de la pulvérisation. Pour la végétation surpassant 2,5 mètres de hauteur, couper et pulvériser sur les repousses ou utiliser une des méthodes de traitement de l'écorce basale.

#### **Traitement foliaire à faible volume**

Pour la suppression des plantes ligneuses d'une hauteur allant jusqu'à 2,5 mètres, utiliser pour cette technique un pulvérisateur à dos équipé d'une buse à jet plat ou à jet conique plein. On peut aussi utiliser des pulvérisateurs hydrauliques munis de pistolets. Pour la suppression des plantes ligneuses, mélanger de 0,6 à 3 litres d'herbicide Garlon XRT à de l'eau de façon à obtenir 100 litres de bouillie. Choisir la concentration élevée de la gamme des taux d'application pour l'herbicide Garlon XRT pour traiter les essences à rejets de l'écorce basale, les essences à drageons et les broussailles hautes et denses. Pulvériser afin de mouiller à fond le feuillage des plantes visées, mais pas jusqu'au point de ruissellement. Traiter lorsque les feuilles sont complètement sorties, mais avant la coloration de l'automne. Pour la végétation surpassant 2,5 mètres de hauteur, couper et pulvériser sur les repousses ou utiliser une des méthodes de traitement de l'écorce basale.

#### **Traitement foliaire généralisé**

Pour supprimer les plantes ligneuses et les mauvaises herbes à feuilles larges, pulvériser à l'aide d'un équipement qui assurera une application uniforme à faible volume. La pression à la buse ne doit pas dépasser 275 kPa. Effectuer l'application n'importe quand durant la période de croissance. Utiliser les concentrations les plus élevées d'herbicide pour les applications à la fin de l'été, lorsque la croissance ralentit ou lorsqu'on est en présence d'essences résistantes.

#### **Suppression des plantes ligneuses**

Mélanger de 2,5 à 5 L d'herbicide Garlon XRT dans un minimum de 200 L d'eau par hectare pour assurer une couverture uniforme.

#### **Suppression des mauvaises herbes à feuilles larges**

Mélanger de 0,6 à 2,5 L d'herbicide Garlon XRT dans un minimum de 200 L d'eau par hectare pour assurer une couverture uniforme.

### **TRAITEMENT DE L'ÉCORCE BASALE**

#### **Renseignements généraux et directives de mélange**

Pour supprimer les plantes ligneuses dans les emprises, les bases militaires, les sites industriels et les aires non cultivées, utiliser l'herbicide Garlon XRT mélangé à de l'huile et pulvériser tel que décrit ci-dessous. Employer un diluant comme de l'huile minérale ou de l'huile végétale. Ajouter l'herbicide Garlon XRT à la quantité requise d'huile dans le réservoir et bien mélanger. Lorsqu'on effectue un mélange avec des huiles de formulation commerciale pour un traitement de l'écorce basale, lire et suivre les directives et mises en garde d'emploi indiquées sur l'étiquette préparée par le fabricant de l'huile.

Choisir la concentration élevée de la gamme des taux d'application pour l'herbicide Garlon XRT pour pulvériser les essences à rejets de l'écorce basale et les essences à drageons ou en période de dormance. La pression à la buse doit être faible pour minimiser l'éclaboussure de la bouillie sur les plantes non visées.

#### **Traitement à volume faible (sur un côté)**

Pour supprimer les plantes ligneuses dont le diamètre de la tige est inférieur à 15 cm, mélanger de 13 à 19 L d'herbicide Garlon XRT dans assez d'huile de façon à obtenir 100 L de bouillie de pulvérisation. Utiliser un pulvérisateur à dos équipé d'une buse à jet plat ou à jet conique plein, ou d'une mèche. Une faible pression à la buse, soit entre 70 à 210 kPa, est recommandée. Pulvériser à fond sur une hauteur de 30 cm au moins un côté de la partie basale de chaque tige de haut en bas, jusqu'au collet des racines. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Appliquer n'importe quand, même en hiver, sauf si la neige ou l'eau empêchent de pulvériser au niveau du sol.

### Traitement sur une large bande

Pour supprimer les plantes ligneuses, mélanger de 13 à 19 litres d'herbicide Garlon XRT à de l'huile de façon à obtenir 100 litres de bouillie de pulvérisation. Utiliser un pulvérisateur à dos équipé d'une buse à jet plat ou à jet conique plein, ou d'une mèche. Une faible pression à la buse, soit entre 70 à 210 kPa, est recommandée. Pulvériser suffisamment d'herbicide sur un côté des tiges d'un diamètre basal inférieur à 8 cm pour former une bande de 5 cm de large. Lorsqu'une quantité optimale de bouillie a été pulvérisée, la zone traitée devrait s'élargir et encercler la tige au bout de 30 minutes environ. Pulvériser chaque côté des tiges dont le diamètre basal est de 8 à 15 cm. Pulvériser à une hauteur d'environ 30-50 cm du sol. On obtient les meilleurs résultats avec les jeunes tiges en pleine croissance qui ne présentent pas encore les caractéristiques des tiges à écorce plus épaisse dont la croissance est plus lente, comme les arbres des couches inférieures dans les peuplements plus anciens. Appliquer n'importe quand, même en hiver, sauf si la neige et l'eau empêchent de pulvériser à la hauteur visée, au-dessus du sol.

### Traitement des souches

Pour supprimer les repousses au niveau des souches d'essences ligneuses coupées, mélanger de 13 à 19 L d'herbicide Garlon XRT à de l'huile de façon à obtenir 100 L de bouillie de pulvérisation. Appliquer la solution pour mouiller à fond, mais pas jusqu'au point de ruissellement, toutes les surfaces de coupe adjacentes au cambium ainsi que l'écorce jusqu'au collet des racines. Appliquer n'importe quand, même en hiver, sauf si la neige et l'eau empêchent de pulvériser au niveau du sol. Dans le cas de cépées, s'assurer que toutes les tiges coupées sont bien traitées. Utiliser un pulvérisateur à dos équipé d'une buse à jet plat ou à jet conique plein. Une faible pression à la buse, soit entre 70 à 210 kPa, est recommandée.

### Application par pilotage conventionnel (par voie aérienne):

Application par voie aérienne: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage par pilotage conventionnel (par voie aérienne) qui sont indiquées sur l'étiquette. **Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage par pilotage conventionnel (par voie aérienne) ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.**

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou un système GPS.

### Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage par pilotage conventionnel (par voie aérienne) décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

### Systèmes d'Aéronefs Télépilotés (SATP)

L'herbicide Garlon XRT peut être appliqué par des systèmes d'aéronefs télépilotés (SATP) pour supprimer les espèces de saules, de peupliers et de trembles poussant sur des zones non agricoles telles que les emprises et, les sites industriels. Utiliser de 2,5 à 5 L d'herbicide Garlon XRT dans un volume minimal de bouillie de pulvérisation de 30 L par hectare. S'assurer que la couverture est

uniforme et adéquate et que l'équipement est calibré avec précision. Utiliser les volumes et taux d'application supérieurs lorsque les espèces d'arbres est dense ou en présence de sécheresse.

L'application avec les Systèmes d'Aéronefs Télépilotes (SATP) : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Les pilotes de SATP doivent opérer en conformité avec la partie IX du *Règlement de l'aviation canadien* (DORS/96-433).

Appliquer uniquement par systèmes d'aéronefs télépilotes qui a été réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou un système GPS.

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage par systèmes d'aéronefs télépilotes décrites dans le *Manuel canadien des systèmes d'aéronefs télépilotes*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage par SATP qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage par SATP ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil de SATP disponible.

### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial/territorial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences ci-dessous.

## **ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION POUR L'HERBICIDE GARLON XRT**

### **A. ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION DÉLIMITANT LES HABITATS AQUATIQUES**

Délimiter une zone tampon de pulvérisation pour éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive dans les terres humides, les lacs, les étangs, les ruisseaux, les rivières et les habitats fauniques aux abords de masses d'eau. Les zones tampons de pulvérisation appropriées sont établies comme suit, en fonction du type d'aéronef, de la hauteur de la rampe, de la dimension des gouttelettes et du taux d'application.

Dans le cas de l'application dans des emprises, aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduit la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans les tableaux ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins

## **APPLICATION PAR AVION À VOILURE FIXE**

### **1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)**

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe) †			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	10	31	71	112
> 2,5 à 3,8 L/ha	18	43	94	150
> 3,8 à 5 L/ha	26	56	122	205

## 2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	5	19	54	91
> 2,5 à 3,8 L/ha	10	28	69	116
> 3,8 à 5 L/ha	14	35	82	142

† La hauteur de la rampe est la distance entre la végétation visée (p. ex. couvert) et la rampe de l'avion. La zone tampon de pulvérisation est la distance entre l'habitat sensible et la partie de la rampe en aval du vent. Voici un exemple pour démontrer comment interpréter ces tableaux : à un taux d'application de 3,8 L/ha, avec une rampe de 10 m de hauteur et de grosses gouttelettes (DV 351 µm), délimiter une zone tampon de pulvérisation de 17 m entre les habitats aquatiques (terres humides, lacs, étangs, ruisseaux, rivières et habitats fauniques aux abords des masses d'eau) et la partie de la rampe en aval du vent.

## APPLICATION PAR HÉLICOPTÈRE

### 1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	5	13	47	86
> 2,5 à 3,8 L/ha	8	17	59	108
> 3,8 à 5 L/ha	12	20	72	144

### 2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	3	10	37	71
> 2,5 à 3,8 L/ha	6	12	46	87
> 3,8 à 5 L/ha	7	14	53	103

## APPLICATION PAR SYSTÈMES D'AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS

### 1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	5	13	47	86
>2,5 à 3,8 L/ha	8	17	59	108
>3,8 à 5 L/ha	12	20	72	144

### 2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)

Rate of Application (L Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	3	10	37	71
>2,5 à 3,8 L/ha	6	12	46	87
>3,8 à 5 L/ha	7	14	53	103

## B. ZONES TAMPONS DE PULVERISATION DÉLIMITANT LES HABITATS TERRESTRES

Délimiter une zone tampon de pulvérisation pour éviter la pulvérisation hors cible et la dérive dans les habitats fauniques sensibles. Consulter les autorités provinciales/territoriales en matière de pesticides pour des renseignements sur ces habitats. Les zones tampons de pulvérisation sont établies comme suit, en fonction du type d'aéronef, de la hauteur de la rampe, de la dimension des gouttelettes et du taux d'application.

Dans le cas de l'application dans des emprises, aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduit la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes)

### APPLICATION PAR AVION À VOILURE FIXE

#### 1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	18	36	69	99
> 2,5 à 3,8 L/ha	26	45	82	116
> 3,8 à 5 L/ha	31	53	92	132

#### 2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	14	27	56	82
> 2,5 à 3,8 L/ha	18	35	69	98
> 3,8 à 5 L/ha	21	40	76	112

### APPLICATION PAR HÉLICOPTÈRE

#### 1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	14	22	54	84

> 2,5 à 3,8 L/ha	17	26	61	96
> 3,8 à 5 L/ha	19	28	68	105

## 2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	11	18	46	71
> 2,5 à 3,8 L/ha	13	21	53	84
> 3,8 à 5 L/ha	16	23	59	93

## APPLICATION PAR SYSTÈMES D'AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS

### 1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	14	22	54	84
>2,5 à 3,8 L/ha	17	26	61	96
>3,8 à 5 L/ha	19	28	68	105

### 2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	11	18	46	71
>2,5 à 3,8 L/ha	13	21	53	84
>3,8 à 5 L/ha	16	23	59	93

\*Des zones tampons de pulvérisation pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les applications sur les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité publique, les routes, et les terrains d'entraînement et les champs de tir des bases militaires.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit, avec l'exception des applications par SATP, selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

## MÉLANGE EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec

Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou [www.corteva.ca](http://www.corteva.ca) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

### **MÉLANGE EN CUVE AVEC L'HERBICIDE GARLON XRT – Terres non cultivées**

On peut mélanger en cuve l'herbicide Garlon XRT avec l'herbicide ClearView pour augmenter le nombre de mauvaises herbes, de plantes ligneuses et d'arbres supprimés sur les emprises, les sites industriels (y compris, sans s'y limiter, les emprises et les bases militaires) et autres zones non cultivées (où un sol nu est souhaité). Les mélanges en cuve permet de supprimer un large spectre de mauvaises herbes feuilles larges, de plantes ligneuses et d'arbres. Lorsque les mélanges en cuve sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

### **Mélange en cuve - Herbicide Garlon XRT plus herbicide ClearView**

Utiliser 135 à 230 g/ha d'herbicide ClearView mélangé en cuve à 2,5 à 5 L/ha d'herbicide Garlon XRT. Utiliser un surfactant recommandé (tel que Gateway Adjuvant, SYLGARD OFX-0309 Fluide, ou un surfactant non-ionique recommandé tel qu'Ag-Surf\*\*, Agral 90\*, ou Citowett Plus) à un taux de 0,375 % par volume (375 mL par 100 L d'eau). Voir l'étiquette du surfactant pour la liste complète des taux recommandés. Certains surfactants nécessitent des taux de 0,2 à 1 %. Voir l'étiquette de l'herbicide ClearView pour la liste complète des mauvaises herbes à feuilles larges et plantes ligneuses supprimés.

Pour supprimer l'épinière noire, utiliser 230 g d'herbicide ClearView mélangé en cuve avec 4 à 5 L de Garlon XRT, dans 1 000 L/ha pour les applications par tuyau souple ou lance et au moins 200 L/ha pour les applications généralisées, ainsi qu'un surfactant recommandé (tel que Gateway Adjuvant, SYLGARD OFX-0309 Fluide, ou un surfactant non-ionique recommandé tel qu'Ag-Surf, Agral 90, ou Citowett Plus) à un taux de 0,375 % par volume (375 mL par 100 L d'eau). Voir l'étiquette du surfactant pour la liste complète des taux recommandés. Certains surfactants nécessitent des taux de 0,2 à 1 %.

\*Choisir l'un des produits suivants; Agral 90 Agent Mouillant et Tensioactif Non Ionique Liquide, ou Agral 90 un Mouillant et Adhésif Non Ionique

\*\* Choisir l'un des produits suivants; IPCO Ag-Surf Original, Weedaway Ag-Surf Adjuvant Liquide de Pulvérisation, IPCO Ag-Surf II ou Weedaway Ag-Surf II.

## **MÉTHODES DE MÉLANGE**

### **Mélange avec eau**

1. Remplir le réservoir de pulvérisation au 3/4 d'eau propre.
2. Ajouter la quantité requise d'herbicide ClearView tout en agitant. Il peut être nécessaire d'effectuer une pré-bouillie s'il y a peu ou pas d'agitation, ou si l'on se sert d'un système par injection, ou si l'herbicide est d'abord ajouté à un autre réservoir que le réservoir de pulvérisation.
3. Ajouter la quantité requise de l'herbicide Garlon XRT tout en poursuivant l'agitation.
4. Ajouter l'adjuvant recommandé.
5. Ajouter un agent antimoussant, si requis.

**AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :** Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Corteva Agriscience Canada Company dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Corteva Agriscience Canada Company n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.



## MODE D'EMPLOI

### PRÉPARATION D'UNE PLANTATION DE BLEUETS NAINS

Effectuer une application par année. Diriger le jet vers le sol. Le contact direct de la bouillie de pulvérisation avec le plant de bleuet peut causer de graves dommages.

**Plantes ligneuses supprimées** : l'aulne, le frêne, le bouleau, le cerisier de Virginie<sup>†</sup>, l'érable (érable rouge<sup>†</sup>) et le peuplier.

<sup>†</sup>Peuvent demander des doses plus élevées et une autre application l'année suivante.

**Dose** : Pour connaître la dose à employer, consulter la section **Traitement de l'écorce basale** sur l'étiquette principale de l'herbicide Garlon XRT.

### PLANTATIONS D'ARBRES DE NOËL

Pour supprimer les mauvaises herbes figurant sur l'étiquette, y compris le gaillet mollugine, dans les plantations d'arbres de Noël, appliquer Garlon XRT à un taux de 635 millilitres par hectare dans 250 à 300 litres d'eau en pulvérisation dirigée sous les branches. La pulvérisation ne doit pas entrer en contact avec les branches des arbres de Noël sinon des dommages peuvent survenir. L'utilisation d'écrans protecteurs aidera à prévenir le contact direct avec les branches. S'assurer d'obtenir une couverture complète des feuilles des mauvaises herbes visées. Appliquer sur des arbres qui sont au moins 1,2 mètres de haut.

Appliquer l'herbicide Garlon XRT lorsque les bourgeons des arbres de Noël ont endurcis et qu'aucune pousse d'été n'est présente.

Ne pas appliquer dans l'année de plantation. N'appliquer qu'une seule fois par année.

Se référer à l'étiquette principale de Garlon XRT pour des directives et des détails additionnels.

### USAGE RESTREINT

**L'herbicide Garlon XRT peut être pulvérisé par pilotage conventionnel (par voie aérienne) pour supprimer les plantes ligneuses sensibles dans les emprises, les sites industriels et les bases militaires.**

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**NATURE DE LA RESTRICTION** : Ce produit doit être utilisé uniquement d'une manière autorisée. Consulter les autorités provinciales/territoriales au sujet des permis d'emploi de produits antiparasitaires.

### MODE D'EMPLOI

#### **Application par pilotage conventionnel (par voie aérienne)**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les mises en garde à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant

d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage par pilotage conventionnel (par voie aérienne) qui sont indiquées sur l'étiquette. **Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage par pilotage conventionnel (par voie aérienne) ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.**

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

#### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage par pilotage conventionnel (par voie aérienne) décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons de pulvérisation indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

#### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial/territorial. L'épandage de ce produit spécifique doit être conforme aux mesures de mises en garde et aux doses recommandées indiquées ci-dessous.

#### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit est très toxique pour les poissons, les plantes aquatiques et les invertébrés aquatiques; il n'est pas homologué pour l'utilisation sur les plans d'eau. Le tenir hors des terres humides, des lacs, des étangs, des ruisseaux, des rivières et des habitats fauniques aux abords de plans d'eau. Ne pas contaminer les plans d'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Les habitats terrestres et aquatiques sensibles doivent être protégés. Une zone tampon de pulvérisation doit être établie afin d'éviter la pulvérisation hors cible et la dérive dans ces habitats (se référer à la section «Application par voie terrestre» et/ou «Application par pilotage conventionnel (par voie aérienne)» pour connaître les exigences relatives à la zone tampon de pulvérisation et les recommandations pour le contrôle de la dérive de

pulvérisation). Par exemple, les habitats pouvant longer les zones traitées sont les brise-vent, les terres humides (ex.: fondrières), les mares vaseuses et leur rive sèche, les zones boisées non ciblées et les zones végétalisées adjacentes à une masse d'eau.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

La pulvérisation par pilotage conventionnel (par voie aérienne) est conditionnelle à l'obtention d'un permis d'emploi provincial/territorial. Des zones tampons de pulvérisation sont spécifiées pour protéger les endroits sensibles cités dans la section portant sur les mises en garde environnementales de l'étiquette du produit.

Parmi les essences pouvant être supprimées on compte les suivantes :

Aulne	Sureau	Pins <sup>♦</sup>
Frêne	Orme <sup>♦</sup>	Peuplier
Tremble	Aubépine	Érable rouge <sup>♦</sup>
Tilleul d'Amérique	Caryer	Framboisier <sup>♦</sup>
Hêtre	Ostryer de Virginie	Sassafras
Bouleau	Févier épineux <sup>♦</sup>	Sumac
Ronce	Robinier	Platane occidental
Nerprun	Érables	Mélèze laricin
Cerisier <sup>♦</sup>	Mûrier	Rosier sauvage
Cerisier de Virginie <sup>♦</sup>	Chênes <sup>♦</sup>	Saule
Peuplier deltoïde	Sumac de l'Ouest	Hamamélis de Virginie
Cornouiller		

<sup>♦</sup>Ces essences pourraient avoir besoin d'être traitées à la concentration supérieure et d'être traitées encore l'année suivante, particulièrement si le premier traitement a été effectué à la concentration inférieure.

#### **MODE D'EMPLOI :**

##### **APPLICATION PAR PILOTAGE CONVENTIONNEL (PAR VOIE AÉRIENNE)**

L'herbicide Garlon XRT peut être pulvérisé par avion ou par hélicoptère pour supprimer les plantes ligneuses sensibles dans les emprises, les sites industriels et les bases militaires. Utiliser de 2,5 à 5 L d'herbicide Garlon XRT dans un volume minimal de bouillie de pulvérisation de 30 L par hectare. Pour l'application par voie aérienne de l'herbicide Garlon XRT, on recommande notamment l'emploi de rampes équipées de buses à jets coniques pleins ou à pastilles conventionnelles pour grosses gouttelettes (telles que D8-46 ou D10-46), de rampes Microfoil ou Thru-Valve. S'assurer que la couverture est uniforme et adéquate et que l'équipement est calibré avec précision. Utiliser les volumes et taux d'application supérieurs lorsque la végétation est dense ou en présence de sécheresse.

#### **MISES EN GARDE D'EMPLOI**

L'herbicide Garlon XRT n'est pas homologué pour l'utilisation sur les plans d'eau, notamment les lacs, les étangs et les cours d'eau et il est très toxique pour les poissons, les plantes aquatiques et les invertébrés aquatiques. Ne pas pulvériser le produit dans ces endroits. Pour réduire les risques de dérive dans les zones identifiées dans la section traitant des mises en garde environnementales, s'assurer que des zones tampons de pulvérisation sont maintenues tel que convenu dans la section ci-dessous. Utiliser uniquement des systèmes de mélange/déchargement fermés pour l'application par pilotage conventionnel (par voie aérienne).

## ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION POUR L'HERBICIDE GARLON XRT

### A. ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION DÉLIMITANT LES HABITATS AQUATIQUES

Délimiter une zone tampon de pulvérisation pour éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive dans les terres humides, les lacs, les étangs, les ruisseaux, les rivières et les habitats fauniques aux abords de masses d'eau. Les zones tampons de pulvérisation appropriées sont établies comme suit, en fonction du type d'aéronef, de la hauteur de la rampe, de la dimension des gouttelettes et du taux d'application.

Dans le cas de l'application dans des emprises, aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduit la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans les tableaux ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

### APPLICATION PAR AVION À VOILURE FIXE

#### 1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe) †			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	10	31	71	112
> 2,5 à 3,8 L/ha	18	43	94	150
> 3,8 à 5 L/ha	26	56	122	205

#### 2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	5	19	54	91
> 2,5 à 3,8 L/ha	10	28	69	116

> 3,8 à 5 L/ha	14	35	82	142
----------------	----	----	----	-----

† La hauteur de la rampe est la distance entre la végétation visée (p. ex. couvert) et la rampe de l'avion. La zone tampon de pulvérisation est la distance entre l'habitat sensible et la partie de la rampe en aval du vent. Voici un exemple pour démontrer comment interpréter ces tableaux : à un taux d'application de 3,8 L/ha, avec une rampe de 10 m de hauteur et de grosses gouttelettes (DV 351 µm), délimiter une zone tampon de pulvérisation de 17 m entre les habitats aquatiques (terres humides, lacs, étangs, ruisseaux, rivières et habitats fauniques aux abords des masses d'eau) et la partie de la rampe en aval du vent.

## APPLICATION PAR HÉLICOPTÈRE

### 1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	5	13	47	86
> 2,5 à 3,8 L/ha	8	17	59	108
> 3,8 à 5 L/ha	12	20	72	144

### 2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	3	10	37	71
> 2,5 à 3,8 L/ha	6	12	46	87
> 3,8 à 5 L/ha	7	14	53	103

## B. ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION DÉLIMITANT LES HABITATS TERRESTRES

Délimiter une zone tampon de pulvérisation pour éviter la pulvérisation hors cible et la dérive dans les habitats fauniques sensibles. Consulter les autorités provinciales/territoriales en matière de pesticides pour des renseignements sur ces habitats. Les zones tampons de pulvérisation sont établies comme suit, en fonction du type d'aéronef, de la hauteur de la rampe, de la dimension des gouttelettes et du taux d'application.

Dans le cas de l'application dans des emprises, aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduit la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes).

## APPLICATION PAR AVION À VOILURE FIXE

**1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)**

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	18	36	69	99
> 2,5 à 3,8 L/ha	26	45	82	116
> 3,8 à 5 L/ha	31	53	92	132

**2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)**

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	14	27	56	82
> 2,5 à 3,8 L/ha	18	35	69	98
> 3,8 à 5 L/ha	21	40	76	112

**APPLICATION PAR HÉLICOPTÈRE****1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)**

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	14	22	54	84
> 2,5 à 3,8 L/ha	17	26	61	96
> 3,8 à 5 L/ha	19	28	68	105

**2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)**

Taux d'application (L d'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	11	18	46	71
> 2,5 à 3,8 L/ha	13	21	53	84
> 3,8 à 5 L/ha	16	23	59	93

**Contrôle de la dérive de pulvérisation**

Pulvériser la bouillie seulement si les risques de dérive sont minimes ou inexistants, car de petites quantités de produit peuvent endommager des cultures et des habitats non visés sensibles.

1. Ne pas appliquer l'herbicide Garlon XRT quand la vitesse et la direction du vent peuvent présenter un risque de dérive.
2. Ne pas appliquer si la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h.
3. Ne pas appliquer l'herbicide Garlon XRT à plus de 30 m au-dessus de la végétation visée.
4. Effectuer l'application par pilotage conventionnel (par voie aérienne) le plus près possible du sol tout en assurant une couverture adéquate.

5. Utiliser les pressions les plus faibles de la gamme recommandée par le fabricant de buses pour la pulvérisation par hélicoptère. Utiliser les pressions les plus élevées de la gamme recommandée par le fabricant de buses pour la pulvérisation par avion.
6. Choisir une rampe mesurant moins de 75 % de l'envergure des ailes de l'avion ou des hélices de l'hélicoptère.
7. Les grosses gouttelettes sont moins susceptibles de dériver. On recommande par conséquent d'éviter les systèmes de pulvérisation et les réglages qui assurent la pulvérisation d'un grand volume de fines gouttelettes. Pour l'application par voie aérienne de l'herbicide Garlon XRT, on recommande notamment l'emploi de rampes équipées de buses à jets coniques pleins ou à pastilles conventionnelles pour grosses gouttelettes (D8-46 ou D10-46), de buses à jets droits (D6 ou D8) et de rampes Microfoil ou Thru-Valve. Les buses à jets en cônes ou à disques conventionnels devraient être dirigées directement vers l'arrière ou vers le bas, à un angle de moins de 30 degrés.
8. Ne pas procéder à une application par voie aérienne s'il y a inversion de la température de l'air. Cette condition est caractérisée par peu ou pas de vent et une température de l'air inférieure près du sol. Choisir une méthode pour détecter les mouvements de l'air, les conditions du temps ou les inversions de température; utiliser notamment des ballons ou une colonne de fumée à l'endroit ou près de l'endroit où on pulvérise la bouillie.

### **USAGE RESTREINT**

**APPLICATION PAR PILOTAGE CONVENTIONNEL (PAR VOIE AÉRIENNE) POUR LES ZONES DE GESTION FORESTIÈRE (PLUS DE 500 HECTARES) ET LES ZONES DE GESTION DES TERRAINS BOISÉS (500 HECTARES OU MOINS): Comprend la préparation du terrain avant la plantation des arbres et le dégagement du terrain après la plantation des ou le dégagement des sites de régénération naturelle.**

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**NATURE DE LA RESTRICTION:** Ce produit doit être utilisé uniquement d'une manière autorisée. S'informer auprès des autorités provinciales/territoriales pour vérifier si un permis d'utilisation est requis.

### **MODE D'EMPLOI**

#### **Application par pilotage conventionnel (par voie aérienne)**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les mises en garde à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage par pilotage conventionnel (par voie aérienne) qui sont indiquées sur l'étiquette. **Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage par pilotage conventionnel (par voie aérienne) ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.**

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou un système GPS.

**Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage par pilotage conventionnel (par voie aérienne) décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef* développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

**Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial/territorial. L'épandage de ce produit spécifique doit être conforme aux mesures de mises en garde et aux doses recommandées indiquées ci-dessous.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit est très toxique pour les poissons, les plantes aquatiques et les invertébrés aquatiques; il n'est pas homologué pour l'utilisation sur les nappes d'eau. Le tenir hors des terres humides, des lacs, des étangs, des ruisseaux, des rivières et des habitats fauniques aux abords de masses d'eau. Ne pas contaminer l'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Les habitats terrestres et aquatiques sensibles doivent être protégés. Une zone tampon de pulvérisation doit être établie afin d'éviter la pulvérisation hors cible et la dérive dans ces habitats (se référer à la section «Application par voie terrestre» et/ou «Application par pilotage conventionnel (par voie aérienne)» pour connaître les exigences relatives à la zone tampon de pulvérisation et les recommandations pour le contrôle de la dérive de pulvérisation). Par exemple, les habitats pouvant longer les zones traitées sont les brise-vent, les terres humides (ex.: fondrières), les mares vaseuses et leur rive sèche, les zones boisées non ciblées et les zones végétalisées adjacentes à une masse d'eau.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

La pulvérisation par pilotage conventionnel (par voie aérienne) est conditionnelle à l'obtention d'un permis d'emploi provincial/territorial. Des zones tampons de pulvérisation sont spécifiées pour protéger les zones sensibles citées dans la section portant sur les mises en garde environnementales de cette étiquette.

Les essences ligneuses supprimées sont entre autres:



aulne de l'Orégon	cerisier de Pennsylvanie	chêne rouge
aulne rugueux	érable à grandifolié <sup>˘</sup>	peuplier baumier
frêne d'Amérique	érable rouge	framboisier
peuplier faux-tremble	érable à sucre <sup>˘</sup>	saule
bouleau blanc <sup>♦</sup>		

♦ Les méthodes d'application foliaire sont plus efficaces contre le bouleau blanc.

˘ L'érable à sucre et l'érable grandifolié sont mieux supprimés par les divers traitements de l'écorce basale.

#### **MODE D'EMPLOI :**

##### **PULVÉRISATION PAR PILOTAGE CONVENTIONNEL (PAR VOIE AÉRIENNE)**

L'herbicide Garlon XRT peut être appliqué par avion ou par hélicoptère. Pour l'application aérienne de l'herbicide Garlon XRT, on recommande notamment l'emploi de rampes équipées de buses à jets coniques ou à pleins ou à pastilles conventionnelles pour grosses gouttelettes (D8-46 ou D10-46), de rampes Microfoil ou Thru-Valve. S'assurer que la couverture est uniforme et adéquate et que l'équipement est calibré avec précision. Utiliser les volumes et taux d'application supérieurs lorsque la végétation est dense ou en présence de sécheresse.

##### **Dégagement des plantations ou des peuplements naturels**

Pour supprimer les framboisiers et les essences à feuilles caduques dans les plantations de conifères, y compris l'épinette noire ou l'épinette blanche, appliquer de 1,9 à 3,8 L de l'herbicide Garlon XRT mélangé à de l'eau pour un mélange total de 30 L au moins de solution par hectare. Choisir l'un des taux d'application les plus élevés de la gamme proposée pour supprimer les essences formant des rejets ou les essences à drageons et les broussailles hautes et denses.

Appliquer à la fin de l'été, à l'aoûtement des conifères (quand les écailles du bourgeon terminal sont fermes et piquent au toucher) et après l'apparition complète du feuillage des essences à feuilles caduques, mais avant la coloration de l'automne.

Pour le dégagement du pin gris, utiliser de 1,9 à 2,5 L à l'hectare de l'herbicide Garlon XRT. Le pin gris peut être lésé à des taux supérieurs à 2,5 L par hectare ou lorsque les semis ne sont pas complètement en période de dormance; ses aiguilles peuvent notamment être endommagées, il risque aussi d'être atrophié ou de mourir. Ne pas pulvériser de l'herbicide Garlon XRT sur ces peuplements à moins que de telles lésions soient tolérables. Pour minimiser les lésions au pin gris, ne pas traiter au cours de la deuxième phase de croissance ou de la pousse d'été. Des semis de pin gris en bonne santé et vigoureux laissés dans le sol pendant deux ans avant l'application sont moins susceptibles de manifester des symptômes de lésions.

##### **Préparation du terrain**

Appliquer de 1,9 à 5 L à l'hectare de l'herbicide Garlon XRT mélangé à de l'eau de façon à obtenir une bouillie totale de 30 L au moins. Choisir l'un des taux d'application les plus élevés de la gamme proposée pour supprimer les essences formant des rejets de l'écorce basale ou les essences à drageons et les broussailles hautes et denses. Appliquer l'herbicide après l'apparition complète du feuillage et avant la coloration automnale des feuilles. Après le traitement, on suggère de retarder la plantation des conifères d'une année.

**MISES EN GARDE D'EMPLOI**

L'herbicide Garlon XRT n'est pas homologué pour l'utilisation sur les nappes d'eau, notamment les lacs, les étangs et les cours d'eau et il est très toxique pour les poissons, les plantes aquatiques et les invertébrés aquatiques. Ne pas pulvériser le produit dans ces endroits. Pour réduire les risques de dérive dans les zones identifiées dans la section traitant des mises en garde environnementales, s'assurer que des zones tampons de pulvérisation sont maintenues tel que convenu dans la section ci-dessous.

Utiliser uniquement des systèmes de mélange/de chargement fermés pour l'application par pilotage conventionnel (par voie aérienne).

**ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION POUR L'HERBICIDE GARLON XRT****A. ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION DÉLIMITANT LES HABITATS AQUATIQUES**

Délimiter une zone tampon de pulvérisation pour éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive dans les terres humides, les lacs, les étangs, les ruisseaux, les rivières et les habitats fauniques aux abords de masses d'eau. Les zones tampons de pulvérisation appropriées sont établies comme suit, en fonction du type d'aéronef, de la hauteur de la rampe, de la dimension des gouttelettes et du taux d'application.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans les tableaux ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins

**APPLICATION PAR AVION À VOILURE FIXE****1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)**

Taux d'application (L de l'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe) †			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	7	15	77	175
> 2,5 à 3,8 L/ha	12	21	147	278
> 3,8 à 5 L/ha	18	27	190	368

**2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)**

Taux d'application (L de l'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	4	10	44	101
> 2,5 à 3,8 L/ha	6	14	60	153
> 3,8 à 5 L/ha	8	16	81	193

† La hauteur de la rampe est la distance entre la végétation visée (p. ex. couvert) et la rampe de l'avion. La zone tampon de pulvérisation est la distance entre l'habitat sensible et la partie de la rampe en aval du vent. Voici un exemple pour démontrer comment interpréter ces tableaux: Pour un avion à voilure fixe, à un taux d'application de 3,8 L/ha, avec une rampe de 10 m de hauteur et de grosses gouttelettes (DV 351 µm), délimiter une zone tampon de pulvérisation de 79 m entre les habitats aquatiques (terres humides, lacs, étangs, ruisseaux, rivières et habitats fauniques aux abords des masses d'eau) et la partie de la rampe en aval du vent.

## APPLICATION PAR HÉLICOPTÈRE

### 1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)

Taux d'application (L de l'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	7	15	77	175
> 2,5 à 3,8 L/ha	12	21	147	278
> 3,8 à 5 L/ha	18	27	190	368

### 2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)

Taux d'application (L de l'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	4	10	44	101
> 2,5 à 3,8 L/ha	6	14	60	153
> 3,8 à 5 L/ha	8	16	81	193

## B. ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION DÉLIMITANT LES HABITATS TERRESTRES

Délimiter une zone tampon de pulvérisation pour éviter la pulvérisation hors cible et la dérive dans les habitats fauniques sensibles. Consulter les autorités provinciales/territoriales en matière de pesticides pour des renseignements sur ces habitats. Les zones tampons de pulvérisation sont établies comme suit, en fonction du type d'aéronef, de la hauteur de la rampe, de la dimension des gouttelettes et du taux d'application.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes).

## APPLICATION PAR AVION À VOILURE FIXE

### 1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)

Taux d'application (L de l'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	19	40	81	124
> 2,5 à 3,8 L/ha	29	53	107	174
> 3,8 à 5 L/ha	35	64	140	232

## 2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)

Taux d'application (L de l'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5 à 10 m	>10 à 20 m	>20 à 30 m
2,5 L/ha	14	29	62	96
> 2,5 à 3,8 L/ha	19	38	77	124
> 3,8 à 5 L/ha	23	44	91	152

### APPLICATION PAR HÉLICOPTÈRE

#### 1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)

Taux d'application (L de l'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2,5 L/ha	15	23	60	100
> 2,5 à 3,8 L/ha	18	27	74	128
> 3,8 à 5 L/ha	21	30	90	176

#### 2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)

Taux d'application (L de l'herbicide Garlon XRT/ha)	Zones tampons de pulvérisation (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
2,5 L/ha	11	19	49	81
> 2,5 à 3,8 L/ha	14	22	58	100
> 3,8 à 5 L/ha	17	24	65	117

### Contrôle de la dérive de pulvérisation

Appliquer seulement si les risques de dérive sont minimes ou inexistants, car de petites quantités de bouillie, même invisibles, peuvent gravement endommager des cultures et des habitats non visés.

1. Ne pas pulvériser l'herbicide Garlon XRT quand la vitesse et la direction du vent peuvent entraîner un risque de dérive.
2. Ne pas appliquer l'herbicide si la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h.
3. Ne pas appliquer l'herbicide Garlon XRT à plus de 30 m au-dessus de la végétation visée.
4. Effectuer les pulvérisations par pilotage conventionnel (par voie aérienne) le plus près possibles du sol tout en assurant une couverture adéquate.
5. Utiliser les pressions les plus faibles de la gamme recommandée par le fabricant de buses pour la pulvérisation par hélicoptère. Utiliser les pressions les plus élevées de la gamme recommandée par le fabricant de buses pour la pulvérisation par avion à voilure fixe.
6. Choisir une rampe mesurant moins de 75 % de l'envergure des ailes de l'avion ou des hélices de l'hélicoptère.
7. Les grosses gouttelettes sont moins susceptibles de dériver; on recommande par conséquent d'éviter les systèmes de pulvérisation et les réglages qui assurent la pulvérisation d'un grand volume de fines gouttelettes. Pour la pulvérisation aérienne

de l'herbicide Garlon XRT, on recommande notamment l'emploi de rampes équipées de buses à jets coniques pleins ou à pastilles conventionnelles pour grosses gouttelettes (D8-46 ou D10-46), de buses à jets droits (D6 ou D8) ou de rampes Microfoil ou Thru-Valve. Les buses à jets coniques pleins ou à disques conventionnels devraient être dirigées directement vers l'arrière ou le bas, à un angle de moins de 30 degrés.

8. Ne pas procéder à une pulvérisation aérienne s'il y a inversion de la température de l'air. Cette condition est caractérisée par peu ou pas de vent et une température de l'air inférieure près du sol. Choisir une méthode pour détecter les mouvements de l'air, les conditions du temps ou les inversions de température (air stable); utiliser notamment des ballons, un avion par repérage ou une colonne de fumée à l'endroit ou près de l'endroit où on pulvérise la bouillie.

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Garlon XRT est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Garlon XRT et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Garlon XRT ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou au [www.corteva.ca](http://www.corteva.ca).

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

<sup>TM</sup> Marque de commerce de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous les produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.